C.R.I.C. N° 40 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 4 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Noiret..... 1

La cogestion selon le modèle allemand..... 2

Projets et propositions..... 2

Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1bis)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1bis - Annexe 4)

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9 partim) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1bis - Annexe 9 partim)..... 2

Désignation d'un rapporteur..... 2

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 2

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes..... 4

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 4

Vote..... 5

Confiance au président et au rapporteur..... 5

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 et 1bis)

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des

Technologies nouvelles (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 4 et 4bis) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 4 et 4bis)

Budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 9 partim et 9bis) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 9 partim et 9bis).....6

Désignation d'un rapporteur..... 6

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 6

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....9

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Defraigne, Kapompolé, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Disabato.....9

Vote..... 15

Confiance au président et au rapporteur..... 15

Projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion

(Doc. 679 (2012-2013) N° 1) 15

Désignation d'un rapporteur..... 15

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....15

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Noiret, Mmes Kapompole, Goffinet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 18

Examen et votes des articles

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 20

Vote sur l'ensemble..... 22

Justification d'abstention

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Defraigne..... 22

Confiance au président et au rapporteur..... 22

Organisation des travaux (Suite)..... 22

Interpellations et questions orales..... 22

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées..... 22

Question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « ID-CAmpus »

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. le Président..... 22

Question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la semaine de la Créativité en Wallonie »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 24

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rail et le Trilogiport »

Orateurs : M. le Président, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 26

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le plan stratégique du Gouvernement flamand pour le Limbourg »

Orateurs : M. le Président, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 27

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réforme de la gouvernance de la SOGEPA »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 28

Question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie et les coûts des procédures pour la Région wallonne »

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 30

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la fermeture de Colgate-Palmolive à Milmort »

Orateurs : M. le Président, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 30

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Noiret, M. Marcourt, Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Mme Defraigne, M. Wesphael..... 32

Interpellations et questions orales (Suite)..... 33

Interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état de la sidérurgie wallonne et son avenir »;

Question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites des derniers événements dans le bassin sidérurgique liégeois »;

Question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rejet du plan social par les travailleurs d'ArcelorMittal »;

Question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dossiers NLMK et Duferco »

Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Noiret, Mme Defraigne, M. Disabato, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 33

Organisation des travaux (Suite)

Orateurs : M. le Président, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 39

Interpellations et questions orales (Suite)..... 39

Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le plan de licenciement massif au sein de l'entreprise Alcatel-Lucent à Namur »

Orateurs : M. le Président, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 39

Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'arrêt du four de Saint-Gobain à Auvelais et les perspectives pour l'industrie du verre en Basse Sambre »

Orateurs : M. le Président, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 41

Liste des intervenants..... 44

Abréviations courantes..... 45

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Présidence de Mme Bertouille, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 9 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Peut-on alors commencer par une question orale importante ?

Nous pouvons commencer les travaux de notre commission.

Je me dois d'excuser M. Kubla qui est souffrant.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Y a-t-il des demandes bien particulières ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame est de la Cour des comptes.

Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Je suis heureuse de participer à votre commission. Je remplace un collègue.

Mme la Présidente. - Il n'y a pas de souci, je ne vous avais pas vu arriver. Bienvenue dans la commission, vous pouvez vous installer.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Où vous voulez : entre les deux écolos ou à côté de mon collaborateur ou à côté de Mme Kapompolé....

Mme la Présidente. - Je vous rappelle qu'à 12 heures 30, nous avons une réunion conjointe avec la Commission de l'énergie pour examiner la proposition de constitution d'une sous-commission sur le TA. Nous interromprons nos travaux à ce moment-là pour les reprendre à 14 heures.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - C'est très bien, Madame la Présidente. Cependant, à 14 heures 30, je reçois ArcelorMittal et les syndicats.

On fait ce qu'on veut, mais dans la priorité, je me vois mal ne pas recevoir ces gens.

Notre tradition, c'est qu'on allait au finish. Je n'avais pas été prévenu. C'est très bien, mais simplement, on peut reprendre après. On peut essayer d'accélérer.

Mme la Présidente. - Excusez-moi, Monsieur le Ministre, mais je n'étais pas à la Conférence des présidents. Moi, j'avais dit qu'on continuait dans la foulée comme on a l'habitude de le faire. Si tous les membres de la commission sont d'accord...

(Rires et rumeurs)

C'était un mot à ne pas prononcer.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - C'est priorité au parlement, mais vu les circonstances...

Mme la Présidente. - Nous comprenons bien.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, je suis même prêt à retirer ma question sur la situation d'ArcelorMittal pour permettre à M. le Ministre d'y aller.

Mme la Présidente. - Cela, c'est super.

On verra bien au niveau du calendrier. De toute façon, il est prévu que notre commission peut reprendre ses travaux éventuellement demain après la séance publique.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - On verra...

Mme la Présidente. - On verra où on est arrivé.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Merci de votre compréhension.

Mme la Présidente. - Il n'y a pas de souci à ce sujet-là.

La cogestion selon le modèle allemand

Mme la Présidente. - Nous avions prévu, pour notre

commission du 18, des auditions sur la cogestion selon le modèle allemand. Nous avions contacté Mme Otto, Directrice de la Fédération des forges de la Sarre, qui a accepté notre invitation et qui sera présente à partir de 11 heures. Une traduction est également prévue . Elle fera un exposé sur les normes juridiques allemandes qui font de la cogestion.

Il avait également été proposé d'inviter des représentants français des Scop. L'invitation a été lancée.

Ils ont finalement décliné notre invitation, stipulant qu'ils n'étaient pas compétents en la matière. Or, une invitation à un colloque a été lancée. Ce colloque se déroule le 17, la veille du 18 où on était censé les recevoir. On ne peut pas les obliger effectivement à venir dans notre commission s'ils ne souhaitent pas être présents.

On va peut-être vous transférer l'invitation au colloque.

Il y avait une proposition de noms de représentants de la CSC qui avaient été avancés, mais à ce jour, je n'ai pas eu d'information et il n'y a pas eu de contacts supplémentaires qui ont été formalisés. Donc, on en reste là. S'ils confirment dans les prochains jours, on pourra rajouter les personnes pour les auditions du 18 décembre 2012 à 11 heures.

Il n'y a pas d'autres remarques par rapport à ces auditions ?

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 ET 1*bis*)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 4) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - ANNEXE 4)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - ANNEXE 9*partim*) ET (DOC. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - ANNEXE 9 *partim*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis*) ;
- du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre de l'Economie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 4) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - Annexe 4) ;
- du budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 5 - Va (2012-2013) N° 1 - Annexe 9*partim*) et (Doc. 5 - VIIbcd (2012-2013) N° 1, 1*bis* - Annexe 9*partim*).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Pour le deuxième feuilleton, c'est bien cela.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, la confection du deuxième feuilleton d'ajustement du budget 2012 s'est inscrite dans le respect de la trajectoire budgétaire de retour à l'équilibre à l'horizon 2015, telle que définie à l'initial 2012.

Après réévaluation du cadre budgétaire, en recettes et en dépenses, sur base notamment des paramètres macroéconomiques actualisés en septembre dernier, le gouvernement a adopté diverses dispositions permettant de rencontrer à la fois l'objectif d'équilibre à terme et les besoins spécifiques identifiés pour certaines des politiques qui sont menées.

Dans ce contexte, pour ce qui concerne mon secteur budgétaire, le deuxième feuilleton d'ajustement du budget se traduit par les principaux éléments suivants.

Les recettes afférentes au secteur de l'économie qui étaient évaluées à 29,1 millions d'euros au premier ajustement du budget sont majorées de 407 milliers d'euros sur base des réalisations constatées pour les huit premiers mois de l'année.

Au budget général des dépenses, les crédits augmentent de 43,8 millions d'euros en moyens d'actions et de 46,8 millions d'euros en moyens de paiement par rapport au premier feuilleton.

Cette évolution résulte principalement des opérations suivantes.

D'une part, les différentes allocations de base du secteur de l'économie destinées au cofinancement des dépenses FEDER sont majorées au total de 48,8 millions d'euros en engagement et de 51,9 millions d'euros en ordonnancement par transfert de crédits au départ de la provision constituée au Programme 31.01 du budget. Le montant transféré au type de cofinancement européen comprend notamment un crédit de 30 millions inscrit sous l'allocation de base 81.06 du Programme 18.03 du budget en vue de renforcer les moyens dans la mesure ingénierie financière de l'axe compétitivité régionale et emploi du programme FEDER. Ce complément de programmation européenne sera mis à disposition des filiales spécialisées des invests et de la SOCAMUT par augmentation de capital via la SOWALFIN et les sociétés mères.

D'autre part, le gouvernement ayant décidé de traduire en économie effective et récurrente les blocages administratifs opérés lors du premier ajustement, à concurrence de 1,2 % du solde des dépenses primaires, les crédits de cette catégorie sont réduits pour mon secteur de 4,6 millions d'euros en moyens d'action et de 3,6 millions en moyens de paiement.

Au-delà de ces adaptations, le deuxième feuilleton présenté en cette fin d'année permet d'ajuster de manière précise différentes allocations de base de mon secteur afin de couvrir les besoins de crédits supplémentaires tant en engagement qu'en ordonnancement.

Ainsi, pour les mesures du Plan Marshall 2.vert, des transferts internes de crédits sont opérés pour couvrir les frais du jury constitué pour l'examen des projets des pôles de compétitivité et les frais de fonctionnement des cellules administratives des pôles qui sont à charge du Programme budgétaire 18.05.

De même, l'allocation de base 61.02 du Programme 18.22 relative à la partie investissement du volet formation des pôles est alimentée de 1,4 million d'euros en vue de couvrir les dépenses afférentes aux dossiers retenus dans le cadre du septième appel à projets.

Pour les autres politiques relevant de mon secteur, je soulignerai les principaux ajustements suivants.

Au programme 18.02 - Expansion économique, sur base des dossiers introduits pour cette année auprès de l'administration, des réductions de crédit sont opérées à deux allocations de base relatives aux primes d'investissement en faveur des grandes entreprises.

L'allocation de base 51.03, qui se rapporte aux primes à l'investissement octroyées en application du décret du 11 mars 2004, est réduite de 9,6 millions d'euros en engagement et de 6,9 millions d'euros en ordonnancement.

Le crédit d'ordonnancement de l'allocation de base 51.06 qui concerne les primes relevant de l'ancienne législation est réduit de 2 millions d'euros.

Les moyens de paiement ainsi dégagés contribuent à la majoration de 10 millions d'euros du crédit d'ordonnancement de l'allocation de base 51.02 relative aux primes à l'investissement favorisant la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie.

Au sujet des investissements en matière d'utilisation durable de l'énergie, je rappellerai que le dispositif d'aide a été revu en 2011 pour tenir compte de l'évolution des coûts d'investissement et de l'efficience des aides octroyées.

Pour la filière photovoltaïque, il a été établi que les primes n'étaient plus nécessaires pour assurer la rentabilité financière de ce type d'investissements et le taux d'aides y afférent a donc été ramené à zéro par arrêté du gouvernement du 20 octobre 2011. Cette adaptation du dispositif a eu pour effet une réduction des crédits d'engagement à prévoir.

L'allocation de base 51.02 présente toutefois un encours relativement important lié aux dossiers introduits dans le cadre de la règlementation en vigueur précédemment.

Pour apurer cet encours dans les délais les plus brefs, j'ai veillé, dans le cadre du présent ajustement budgétaire, à y consacrer tous les moyens de paiement nécessaires sur base des dossiers instruits à ce jour par l'administration.

Au programme 18.03 Restructuration et développement des entreprises, un transfert de crédit est opéré au départ de l'allocation de base 81.03 qui concerne principalement la participation de la région dans les restructurations d'entreprises via la SOGEPA vers l'allocation de base existante au code 8 au programme 18.35 pour l'octroi de crédits en faveur de projet de développement expérimental.

Au programme 18.04 - Zonings, des crédits d'ordonnancement des allocations de base 51.03 relatives à l'acquisition et à l'aménagement de terrains et bâtiments, et 51.05 relatives aux infrastructures d'accueil des activités économiques sont diminués au total de 3,7 millions d'euros, compte tenu des déclarations de créances introduites par les intercommunales auprès de l'administration pour cette année.

À ce sujet, il est à relever que l'éligibilité des dépenses a été élargie aux frais d'acquisition dans le cadre de SOWAFINAL 2 par différence à ce qui était possible dans le premier programme SOWAFINAL.

Aussi certains frais d'acquisition peuvent être à présent portés à charge des financements alternatifs en lieu et place des crédits ordinaires.

Au Programme 18.06 - PME et classes moyennes, différents dispositifs pour lesquels des crédits supplémentaires s'avèrent nécessaires bénéficient de l'affectation des marges budgétaires dégagées dans le cadre de l'ajustement.

Pour les agences de développement local, les allocations de base 31.02 et 43.02 sont majorées de 350 milliers d'euros pour permettre de résorber un arriéré dû à l'introduction tardive par certaines agences de leur dossier justificatif pour les exercices antérieurs.

Le crédit d'ordonnancement de l'allocation de base 51.05 relative aux primes à l'intégration de l'e-business dans les PME est augmenté de 500 milliers d'euros pour assurer la liquidation de l'ensemble des dossiers introduits pour cette année.

Les crédits destinés aux subventions dans le cadre du Plan wallon d'aide au transport par voies navigables sont également augmentés de plus de 1 million d'euros en engagement et de 400 milliers d'euros en ordonnancement.

Pour l'Office économique wallon du bois dont la mise en place et le fonctionnement nécessitent à présent l'octroi d'une première subvention à charge de mon secteur ; un montant de 300 milliers d'euros est prévu à l'allocation de base 31.21.

Une nouvelle allocation de base 51.17 d'un montant de 500 milliers d'euros est enfin créée pour mettre en place un mécanisme de soutien à la production audiovisuelle et en particulier télévisuelle en Wallonie à l'intervention de la société WALLIMAGE. Un fonds spécial consacré à ce domaine sera ainsi constitué par WALLIMAGE.

Au Programme 18.25 - Cyberclasse, je mentionnerai la création d'une nouvelle allocation de base 33.20 relative au projet pilote « écoles numériques » alimenté de 80 000 euros en engagement. La subvention actuellement prévue vise à permettre à l'opérateur d'assurer le suivi technologique et logistique pour les projets qui seront développés dans ce cadre.

Enfin, au Programme 18.35 - Innovations et technologies nouvelles, les crédits afférents aux projets de développement expérimental inscrit aux allocations de base 51.01 et 81.01 sont majorés pour permettre l'engagement et l'ordonnancement de tous les dossiers qui ont été approuvés pour l'année.

L'augmentation des crédits atteint un total de 7,4 millions d'euros en engagement et de 2,9 millions d'euros en ordonnancement, ce qui souligne, si besoin en était, l'importance de ce dispositif d'aide pour les entreprises.

Voici, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, les éléments essentiels du deuxième ajustement budgétaire 2012 pour ce qui concerne mes compétences.

Je suis bien entendu à votre disposition pour tout élément supplémentaire.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Ministre.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Mercier Première auditrice à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - Je remercie la Cour des comptes pour sa présence. Y a-t-il des observations dans le cadre de l'ajustement ?

La parole est à Mme Mercier.

Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Mme Mercier, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Merci Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, la Cour des comptes a fait des observations concernant les différentes variations, notamment en termes de diminutions dans l'ajustement proposé.

Vous trouverez les différents commentaires dans le rapport présenté par la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - Merci Madame Mercier.

Discussion générale

Mme la Présidente. - La discussion générale est ouverte.

Y a-t-il des interventions ?

Si je peux me permettre juste une remarque au nom du groupe MR, c'est plus un ajustement technique qu'un ajustement politique. Dans le cadre du budget, il y aura effectivement des considérations plus politiques qui pourront être faites. Mais je voulais avoir deux, trois petites réponses à quelques questions même si j'ai entendu déjà beaucoup de réponses à ce que nous voulions vous poser comme questions, Monsieur le Ministre.

Au niveau de l'AWEx, on constate une reventilation assez importante. Pourriez-vous donner des précisions par rapport aux différents mouvements ?

Deuxième question concernant l'expansion économique, nous voudrions savoir quel est l'état de l'encours actuellement. C'est un point qui est important.

Au niveau de l'économie, des pôles de compétitivité, le décret est en préparation. Nous voulions donc savoir, dans le cadre de cet ajustement, où en était la réflexion dans le cadre de ce décret, puisque vous avez parlé du septième appel à projets. Ce serait intéressant de

pouvoir faire le point.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles - Madame la Présidente, sur l'AWEx, il n'y a que 50 000 euros de variation. C'est une subvention supplémentaire donc, cela reste, je pense, très marginal.

Mme la Présidente. - C'était les modifications en interne au niveau de l'AWEx.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles – Ce sont eux qui décident. C'est le conseil d'administration qui ventile à l'intérieur de cela. Je pense que dans le cadre du rapport général sur l'AWEx, on aura l'occasion de voir toute la politique, mais c'est simplement en fonction des besoins.

Je rappelle que l'AWEx, comme l'ensemble des pararégionaux, a une croissance zéro. Et que dès lors, cela oblige tous les pararégionaux, dont l'AWEx, à un moment donné, de tenir compte du fait que l'évolution salariale, par exemple, n'est pas prise en compte par le gouvernement et qu'il faut faire un certain nombre de choix. Ce qui, me semble-t-il, doit expliquer ceci, mais je vous suggère d'en reparler lorsqu'on examinera les éléments de l'AWEx de manière plus précise.

Sur le décret, comme vous le savez, notre objectif est d'éviter que l'Union européenne ne pose de difficultés majeures par rapport au dispositif des pôles. Nous sommes donc aujourd'hui encore dans l'attente que l'Union européenne valide le dispositif tel que présenté. Vous aurez constaté que, depuis la crise financière, l'Europe est beaucoup plus sévère à l'égard des États qu'à l'égard du secteur financier. Nous voulons donc éviter que, demain, le système des pôles - qui nous est envié par un certain nombre d'États membres - soit remis en cause par cet élément. Nous continuons donc le travail. J'espère qu'en 2013, nous pourrons venir avec ce décret auquel je tiens - mais comme je vous l'ai dit, il y a cet élément.

La troisième question, c'est l'encours de l'expansion économique. Nous profitons du fait de la légère réduction du nombre de dossiers pour justement réduire cet encours qui, je pense, est en voie de réduction importante aujourd'hui.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Ministre pour ces précisions.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons donc voter sur la recommandation de la commission qui sera envoyée à la commission du budget.

La Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Elle sera envoyée à la Commission du budget.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2013 (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 ET 1*bis*)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES (DOC. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – ANNEXES 4 ET 4*bis*) ET (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – ANNEXES 4 ET 4*bis*)

BUDGET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC DE LA RÉGION WALLONNE (DOC. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – ANNEXES 9 *partim* ET 9*bis*) ET (DOC. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – ANNEXES 9 *partim* ET 9*bis*)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 et 1*bis*), l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 4 et 4*bis*) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 4 et 4*bis*) et le budget des organismes d'intérêt public de la Région wallonne (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1 – Annexes 9 *partim* et 9*bis*) et (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N°1 – Annexes 9 *partim* et 9*bis*).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Noiret est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, au budget des recettes pour l'année 2013, les prévisions établies pour mon secteur représentent un montant de 30,1 millions d'euros, soit une augmentation de 3 millions d'euros par rapport au budget initial 2012.

La croissance des recettes pour 2013 résulte essentiellement de deux éléments : les dividendes à percevoir par la région au titre de participation au bénéfice d'exploitation des entreprises publiques et privées sont évalués à 20 millions d'euros contre 18,5 millions d'euros au budget 2012.

La majoration correspond à un dividende de 1,5 million d'euros de BSCA et via la SOGEPA. Par ailleurs, les récupérations sur les créances et contentieux liées aux primes à l'investissement inscrites aux articles 31.02, 51. 01, 52.02 du budget sont évaluées au total de 3,4 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros en 2012.

Au sujet de cette croissance, je précise que l'estimation des recettes est faite à présent, en termes de droit à constater, conformément aux dispositions générales en matière de budget et de comptabilité publique désormais applicables à la région et non plus en termes d'encaissements escomptés pour l'année considérée.

Un écart plus important entre recettes prévues et recettes réelles sera dès lors, peut-être, à constater annuellement.

J'en viens à présent aux crédits sollicités au budget général des dépenses pour 2013.

Pour l'ensemble de mon secteur, les crédits d'engagement représentent 528,6 millions d'euros et les crédits de liquidation, 483,4 millions d'euros.

Par rapport au budget initial 2012, les moyens budgétaires sont en diminution de 73,7 millions d'euros pour mes crédits d'engagement et de 41,1 millions d'euros pour les crédits de liquidation.

Les réductions de crédits observés doivent toutefois être relativisées en tenant compte des éléments qui suivent.

Au budget initial 2012, le secteur de l'économie avait bénéficié d'un montant additionnel de 7,5 millions en crédits d'engagement pour les primes à l'investissement octroyées aux entreprises au titre de compensations d'une opération relevant du Plan Marshall 2.vert engagées l'année précédente à charge des crédits ordinaires du budget.

Par ailleurs, pour l'ensemble des incitants régionaux alloués aux entreprises en application des décrets du 11 mars 2004, un crédit d'engagement global de 15 millions d'euros supplémentaires avait été alloué à titre non récurrent à ce secteur.

En outre, au budget 2013, selon la programmation pluriannuelle des interventions à opérer dans le cadre du Plan Marshall 2. vert, les crédits afférents aux mesures relevant de mon secteur budgétaire représentent 86,6 millions d'euros en crédits d'engagement et 80 millions d'euros en crédits de liquidation.

Des réductions respectives de 26,2 millions d'euros et de 11,1 millions d'euros sont donc observées par rapport aux crédits du Plan Marshall 2.vert inscrits au budget 2012.

De même, les crédits afférents aux annuités de financement alternatif SOWAFINAL représentent 10,2 millions d'euros au budget 2013 contre 16,6 millions d'euros au budget 2012.

Au budget 2013, l'apurement de l'encours des engagements pris dans le cadre du premier Plan Marshall nécessite, selon les prévisions faites sur base des dossiers instruits par l'administration, 8,3 millions d'euros en crédits de liquidation contre 17,8 millions d'euros au budget initial 2012.

Enfin, dans le cadre d'une économie transversale de 56 millions d'euros du solde des dépenses primaires décidée par le gouvernement et répartie au prorata des enveloppes ministérielles, une diminution de 9,5 millions d'euros en crédits d'engagement et de 8,8 millions d'euros en crédits de liquidation a été opérée sur les crédits de cette catégorie pour mon secteur budgétaire.

Le projet de budget pour 2013 reconduit toutefois, à concurrence de 20 millions d'euros et de manière récurrente, les crédits d'engagement supplémentaires qui avaient été inscrits au budget 2012 pour les avances récupérables aux entreprises en vue du financement des projets de développement expérimental dans le cadre du programme des technologies nouvelles.

Établies sur base de ces éléments, les propositions budgétaires 2013 appellent les commentaires suivants : au programme 09.10 – Commerce extérieur et

investisseurs étrangers, les crédits d'engagement et de liquidation atteignent 74,1 millions d'euros. La diminution de 1,6 million d'euros par rapport au budget initial 2012 résulte de la programmation budgétaire pluriannuelle qui est arrêtée pour le financement en 2013 des mesures du Plan Marshall 2.vert.

Pour le secteur de l'économie, je mentionnerai les principaux éléments qui suivent.

Au Programme 18.02 - Expansion économique, les crédits, pour 2013, atteignent 50,8 millions d'euros en crédits d'engagement et 48,2 millions d'euros en crédits de liquidation soit, une réduction de 31 millions d'euros en crédits d'engagement et une augmentation de 2,2 millions d'euros de crédits de liquidation par rapport au budget 2012.

La diminution des crédits d'engagement s'observe principalement à l'article 51.03 relatif aux primes à l'investissement aux grandes entreprises ; ce qui représente une diminution de 21,5 millions d'euros.

L'estimation des crédits d'engagement pour cet article de base est établie par l'administration sur base de la consommation réelle des crédits de 2012 et d'évolution prévue pour 2013.

Pour l'article de base 51.02 relatif aux primes à l'investissement favorisant l'utilisation durable de l'énergie, les prévisions sont établies selon un même cadre que pour le deuxième feuilleton d'ajustement que votre commission a examiné en début de séance.

Les crédits d'engagement sont réduits à 15 millions d'euros contre 20 millions d'euros au budget initial 2012 compte tenu de la modification apportée au dispositif des aides. Par contre, les crédits de liquidation sont portés de 15 millions d'euros au budget initial 2012 à 20,5 millions d'euros pour 2013 en vue de poursuivre l'apurement de l'encours constaté sur cet article de base.

Au programme 18.03 – Restructuration et développement, les moyens budgétaires atteignent pour 2013, 118,6 millions d'euros contre 131,8 millions d'euros. Il est à noter que selon la programmation pluriannuelle du Plan Marshall 2.vert, aucune inscription budgétaire ne doit être faite à l'article de base 80.09 du budget 2013 pour la mesure de renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE qui avait requis au budget 2012, un montant de 28 millions d'euros.

Abstraction faite de cet article de base, les moyens budgétaires du Programme 18.03 augmentent donc par rapport à 2012, de 15 millions d'euros.

Cette augmentation de crédits concerne exclusivement les interventions du cadre du Plan Marshall 2.vert. Sont concernées en particulier, les mesures relatives au renforcement du soutien financier aux indépendants et aux professions libérales et à la mise en place de moyens financiers spécifiques aux spin-off.

Je signale par ailleurs que, dans le cadre d'une réaffectation des moyens du Plan Marshall 2.vert décidée par le gouvernement, une nouvelle action s'inscrivant dans l'axe 4 de ce plan a été décidée pour permettre la participation de la région dans des Fonds de Fonds et des Fonds de *private equity*.

L'article de base 81.23 relatif à cette action est alimenté de quatre millions au budget 2013. L'enveloppe totale des moyens qui seront consacrés à cette action représentera 10 millions d'euros pour l'ensemble de la période du Plan Marshall 2.vert.

Au programme 18.04 – Zonings, les crédits d'engagement s'élèvent à 41,7 millions d'euros et les crédits de liquidation à 46,2 millions d'euros, soit des réductions respectives de 6,9 millions d'euros et de 7,6 millions d'euros par rapport au budget initial 2012.

Cette réduction est essentiellement due à l'adaptation des crédits destinés aux annuités des financements alternatifs dans le cadre du mécanisme SOWAFINAL.

Le crédit de liquidation de l'article de base 51.14 relatif à l'expérience pilote de requalification d'anciennes zones d'activités économiques est porté de 2 millions euros à 3,6 millions d'euros au budget 2013 afin d'apurer l'encours des engagements.

Au programme 18.05 – Politique économique, les crédits d'engagement sont fixés à 11,5 millions d'euros contre 13,8 millions d'euros en 2012 et les crédits de liquidation à 13,1 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 2012.

L'article de base 12.03 concernait les actions de promotion de l'esprit d'entreprendre menées directement par la région pour un crédit de 500 milliers d'euros au budget initial et mise à zéro pour 2013. En effet, aucune dépense de cette nature n'est envisagée pour l'année 2013 par la Région wallonne étant donné que les instruments existent par ailleurs pour réaliser les actions en faveur de l'esprit d'entreprendre essentiellement via l'agence de stimulation économique.

Le programme 18.06 – PME et Classes moyennes, représente 156,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 133,2 millions d'euros en crédits de liquidation, soit des diminutions de 15 millions d'euros et de 16,6 millions d'euros par rapport à 2012. Les réductions concernent principalement l'article de base 51.04 relatif aux primes à l'investissement, -9,6 millions d'euros en crédits d'engagement et -16 millions d'euros en crédits de liquidation.

En l'occurrence, les effets de la crise se marquent dans la réalisation des programmes d'investissement des entreprises.

À l'article de base 31.08 relatif aux primes d'emploi, la réduction de crédit observée s'inscrit dans le prolongement de la diminution déjà constatée au premier feuilleton 2012 suite à l'interprétation plus précise du régime d'aide relative notamment au nombre maximum de primes dont une entreprise peut bénéficier.

Au sein de ce programme 18.06, les crédits consacrés au dispositif des aides pour l'intégration de l'e-business dans les PME sont par contre augmenté à concurrence de 800 milliers d'euros en engagement et en liquidation. Une subvention en faveur de l'Office économique wallon du bois est prévue pour un montant de 300 milliers d'euros dans le prolongement du deuxième ajustement budgétaire de 2012. La majoration de 150 milliers d'euros de crédits dévolus au Pôle de l'image à l'article de base 31.17 est liée à la mise en œuvre en année pleine du projet d'académie de formation audiovisuelle initiée en cette fin d'année 2012 par la S.A. WALLIMAGE.

En ce qui concerne les actions relevant du Plan Marshall 2.vert, je soulignerai l'augmentation du crédit prévu pour le soutien du management des spin-off qui est porté à 3,2 millions d'euros en 2013 contre 1,2 million d'euros au budget 2012. Cette majoration de crédit résulte de la réaffectation des moyens du Plan Marshall décidé par le gouvernement.

Les moyens du programme 18.15 – Économie sociale, atteignent, pour 2013, 18,2 millions d'euros en engagement et 17,1 millions d'euros en liquidation considérant que les crédits consacrés à la mesure du Plan Marshall 2.vert relative à la création de plates-formes logistiques s'établissent pour 2013 à 1,5 million d'euros contre 4 millions d'euros en 2012. Des moyens budgétaires dévolus au secteur économique social demeure globalement stables par rapport à l'année antérieure.

Pour ce qui concerne, en particulier, les mesures précitées du Plan Marshall 2.vert, je signale que suite à la réaffectation des moyens du plan, le budget prévu pour 2013 constituera l'enveloppe totale qui sera consacrée à la création de plates-formes logistiques.

Au programme 18.25 – Politiques croisées dans le cadre de la formation qui concerne, pour mes compétences, des crédits consacrés aux projets cyber-classes et cyber-écoles, les moyens prévus pour 2013 augmentent de 700 milliers d'euros par rapport à 2012. L'augmentation observée résulte essentiellement de la création de trois nouveaux articles de base relatif au plan TIC pour l'éducation qui représente au total 500 milliers d'euros en crédits d'engagement. L'objectif poursuivi au travers des projets qui seront initiés en 2013 est de promouvoir l'usage des technologies de l'information dans l'éducation dans le cas de synergie entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone.

Je terminerai ici mon exposé par le programme 18.35 – Innovation, nouvelles technologies et technologie de l'information et de la communication. Pour l'année 2013, les crédits d'engagement prévus pour ce programme sont en légère réduction ; 42 millions d'euros contre 42,9 millions d'euros en 2012, tandis que les crédits de liquidation sont maintenus au même niveau ; 17,5 millions d'euros.

Les crédits destinés au programme Creative Wallonia, à charge de l'article de base 01.01 sont équivalents à cette année 2012, soit 8 millions d'euros en engagement et 5,3 millions d'euros en ordonnancement. Les moyens consacrés globalement au projet de développement expérimental des entreprises inscrit aux articles de base 51.01 et 80.01 sont par contre augmenté de 500 000 euros en crédit d'engagement et de 850 000 euros en crédit de liquidation. Je rappellerai à ce sujet, que les articles de base relatifs au projet de développement expérimental à l'application du décret 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche du développement et de l'innovation en Wallonie ont été créé au sein de mon secteur lors du budget initial 2012. Au vu des dossiers d'intervention décidés au cours de l'année 2012 et des perspectives pur 2013, je constate que les moyens budgétaires dégagés pour leur financement répondent en tout état de cause à une demande importante des entreprises.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, je vous ai ainsi tracé les grands éléments de mon budget et je me tiens à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est Mme Mercier.

Mme Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes. - Merci, Madame la Présidente. La cour a analysé les principales évolutions des crédits sous la compétence de M. le Ministre. Globalement, les crédits alloués à la Division organique 18 sont en diminution. Pour les moyens alloués au Programme 02 – Expansion économique, les moyens diminuent de 32,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 16,2 millions d'euros en crédits de liquidation.

Au sein de ce programme, les principales diminutions sont nombreuses, elles touchent notamment les moyens alloués à l'article de base 51.02, l'article de base 51.03 et toute une autre série de diminution concernant les programmes européens sous la programmation 2007-2013.

En ce qui concerne les moyens alloués au Programme 03 – Restructuration et développement, ces moyens diminuent de 44,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 45,8 millions d'euros en crédits de

liquidation.

Les moyens alloués au programme 04 – Zonings, ils diminuent également de 10,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 6,2 millions d'euros en crédits de liquidation.

Les moyens alloués au programme 06 – PME et classes moyennes, diminuent de 15,4 millions d'euros en crédits d'engagement et 11,3 millions d'euros en crédits de liquidation.

Les moyens alloués au programme 31 – Recherche, diminuent de 6,8 millions d'euros en crédits d'engagement et 40,5 millions d'euros en crédits de liquidation.

Enfin, les moyens alloués au programme 32 – Aide aux entreprises, recherche et technologie, diminuent de 8,2 millions d'euros en crédits d'engagement et 12,3 millions d'euros en crédits de liquidation.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Mercier pour les observations de la cour.

Monsieur le Ministre, pas de remarque.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Non, je n'ai pas de réponse à formuler aux remarques de la cour.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Je remercie le ministre pour sa présentation, mais j'ai surtout eu le sentiment et l'impression que c'était une présentation strictement comptable. À la lecture de ce budget et à l'audition de votre exposé, je me suis posée la question de savoir quel était le message délivré par ce budget, quel était le souffle, quelle était la dynamique politique.

J'ai surtout le sentiment que l'élaboration de ce budget n'est pas un acte politique, or, le budget, c'est quand même la clé de voûte de l'édifice politique mais un acte essentiellement technique. C'est dommage parce qu'on n'y voit pas les orientations, on n'y voit pas les directions. Je pense que c'est indispensable d'avoir ces orientations et ces directions, de savoir vers quoi le gouvernement veut nous mener puisque nous traversons une crise extrêmement grave. Nous avons eu dans cette enceinte un débat, il y a quelques semaines, sur la désindustrialisation de la Wallonie et nous avons convenu les uns et les autres, lors de ce débat, que l'industrialisation était quelque chose d'important, était un levier, était une politique à mener pour retrouver de la croissance. Je n'ai pas le sentiment, malgré les déclarations d'intention que vous aviez faites lors de ce débat notamment, que l'on retrouve une quelconque volonté politique à cet égard. De façon générale, on l'a relevé, il y a une importante diminution globalement des crédits.

Vous répondrez peut-être que cette diminution des crédits est une sorte d'effort budgétaire qui est fait, mais je pense aussi que c'est plutôt un effet de levier, qu'on ne cherche pas, notamment par rapport aux crédits du Plan Marshall 2.vert, et on risque de se retrouver à quia puisqu'il n'existe pas de provision, à titre d'exemple, pour alimenter en cours d'année un manque éventuel de crédits.

Je voudrais vous poser quand même un certain nombre de questions. Je pense que cela n'a pas été abordé spécifiquement à l'occasion du deuxième feuilleton d'ajustement. C'est toute la problématique des fameux « code 8 », qui sont un élément stratégique important de votre budget spécifiquement. Nous sommes sous la loupe de l'Europe, et à ma connaissance, EUROSTAT a notamment fait savoir sa décision d'intégrer la SRIW dans le périmètre public. Dès lors, la question se pose par rapport aux dividendes provenant de la SRIW : ne risquent-ils pas d'être considérés comme des transferts entre entités publiques du même secteur et donc, d'être neutralisés d'un point de vue budgétaire ?

Cette analyse, ce questionnement qui devient de plus en plus précis et de plus en plus oppressant, le cas échéant, de l'Europe, c'est-à-dire avec la menace de requalification des crédits de code 8, cela ne va-t-il pas nous mener à un grave problème à l'avenir ? Vous me direz si cette évolution comptable vous semble inéluctable. Mais on a l'impression que le Ministre du budget lui-même est de moins en moins à l'aise avec cette question alors qu'il était tellement catégorique par le passé - c'est probablement comme avec le DAR, cela allait marcher et régler tous les problèmes. Ici, on a l'impression qu'il devient un peu moins sûr de lui - remarquez, tout arrive - et qu'il devient plus dubitatif par rapport à ce virage comptable qui risque, à un moment donné ou à un autre, d'être porteur de danger pour la Région wallonne, pour le budget régional. Lorsque l'on va réintégrer – si on réintègre, mais le risque est réel, et je pense que gouverner, c'est prévoir et on ne peut pas faire, comme chaque année lorsque l'on pose la question, comme si le problème n'existait plus – dans le périmètre public une série de pararégionaux qui sont exclus de ce dernier, ne va-t-on pas se trouver avec des conséquences budgétaires qui seront dramatiques?

Je n'ignore pas que les conséquences budgétaires sont à l'heure actuelle difficiles à évaluer, mais il me paraît illusoire de penser qu'elles seraient neutres. Comment envisagez-vous les choses à cet égard, bien sûr de façon générale et de façon générique en termes de budget, mais aussi spécifiquement par rapport à des dividendes qui seront engloutis budgétairement et

neutralisés. Au-delà des points techniques de ce budget que vous nous avez exposé, c'est un élément assez fondamental et qui mérite que l'on s'y arrête un moment.

J'aurais aussi souhaité avoir davantage de précisions. Ici, on est à l'endroit idéal pour aborder la réforme du paysage des outils financiers dont vous avez parlé la semaine passée. Apparemment, le Gouvernement wallon – je ne sais pas s'il faut dire en conclave ou en mise au vert ou en enfermement dans un bunker – serait arrivé à un accord sur le...

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Oui, moi j'avais qualifié cela de grand troc, de grand marchandage et de « je te donne, tu me donnes, je te reprends », mais donc, comme réunion de conseil de gouvernement, c'est neutre et cela ne mange pas de pain. Donc, durant le grand troc, vous seriez arrivé à un accord, la semaine passée, et d'après ce qui a transparu dans la presse, il s'agirait de renforcer la synergie entre les trois outils économiques et financiers que sont la SRIW, la SOGEPA et la SOWALFIN, en mettant en place un comité stratégique. C'est bien, mais n'est-ce pas un « encommissionnement » supplémentaire ? Le comité va devoir réfléchir aux pistes qui permettent de mieux collaborer entre les différentes institutions. C'est déjà une bonne nouvelle si on réfléchit, mais quand on réfléchit un peu trop longtemps, on s'abstient d'agir à un moment donné. Ce comité n'est-il pas un bidule de plus, en « encommissionnement » et peut-être une façon de caser les uns ou les autres ?

Identifier toute mesure permettant d'optimiser le fonctionnement, c'est joli, cela sonne bien. Mais qu'entendez-vous par là - et j'imagine bien, Monsieur le Ministre, que vous avez déjà des idées précises sur cette façon d'optimiser, d'améliorer le fonctionnement, et aussi, et c'est très important parce que cela rejoint ce que j'ai dit en commençant, les grandes lignes de la politique d'investissement susceptible d'être mise en œuvre au niveau des outils financiers wallons, et proposer des mesures spécifiques?

Monsieur le Ministre, un comité stratégique, mais moi, je souhaiterais savoir ce que vous préconisez, ce que vous envisagez comme politique. Un budget, c'est un acte normalement politique et on a l'impression ici que l'on a perdu de sa substance, de son essence, que l'on a des règlements comptables, mais pas de vision politique.

Je voudrais donc que vous nous expliquiez en quoi tout cela consiste. Il y a donc un comité stratégique, une cellule de veillée stratégique et prospective, sectorielle, économique, une cellule spécialisée. Voilà, ce sont des cellules. Je ne sais pas si ce sont des CCC mais je voudrais savoir ce qu'elles sont censées faire et quelle responsabilité vous prenez. Je sais que l'on finit par avoir l'habitude maintenant avec le PTB à nos portes, mais je voudrais que l'on sorte des cellules, que l'on ouvre les portes pour nous dire en quoi va consister l'avenir.

De façon générale, en première analyse, on a l'impression d'être très loin d'une réforme en profondeur, drastique du paysage des outils financiers wallons et que l'on a choisi une espèce de plus petit dénominateur qui n'est peut-être pas nécessairement commun au sein du gouvernement. Je voudrais savoir ce qu'il en sera du rôle des invests, par exemple et aussi de la participation de l'AWEx dans le projet. Je voudrais qu'il y ait un peu plus de précisions et de concret à cet égard.

Quand je suis arrivée, vous évoquiez le décret sur les pôles de compétitivité, qui n'en finit pas d'arriver. Je suppose donc que l'on finira par le voir venir. C'est aussi l'occasion d'évoquer la fusion de l'ASE, l'AWT et de l'AST en une seule agence d'innovation de l'entreprise. Est-ce que vous confirmez ? L'intégration des missions liées à l'emploi répond-elle à une logique qui a été bien établie ou est-ce finalement encore dans le grand marchandage, un moyen ou un prétexte pour que toutes les sensibilités politiques de la majorité, de près ou de loin, aient un mot à dire dans cette éventuelle nouvelle agence ? Je me souviens lorsque l'ASE, l'AST avaient été créées - ce n'était pas sous la précédente législature, c'était la législature 2004-2009, parce qu'on est en 2012, j'ai en tête 2006, nous avions déjà dit que c'étaient deux bidules sous la tutelle de deux ministres, de couleurs politiques différentes, pour permettre de caser qui il faut caser et de faire plaisir à qui il faut faire plaisir. Il faut réagir et raisonner autrement.

Le programme Creative Wallonia, espèce de bras armé, sera-t-il intégré dans l'Agence de l'innovation ?

J'aurais souhaité, concernant l'ASE plus strictement, avoir un premier bilan du site InfoEntreprise. Le portail wallon de l'entreprise répond-il aux attentes ? Quelle est sa fréquentation ? Quid du contrat de gestion de l'ASE ? Va-t-on le prolonger, le faire en CDD ou va-t-on attendre la mise sur pied de cette fameuse Agence de l'innovation et de l'entreprise ?

Même question que tout à l'heure, parce que je pense qu'il faut avoir des questions transversales, l'ASE risque-t-elle d'être intégrée également dans le périmètre public ? C'est évidemment une question fondamentale.

L'arrêt de la Cour constitutionnelle concernant le DAR et l'évolution de ce dossier touche, je pense, directement vos compétences, puisqu'il s'agit aussi d'un levier d'intérêt économique qui risque de se voir paralyser.

J'aurais souhaité connaître votre réponse, votre riposte, votre projet pour essayer de répondre à cet arrêt de la Cour constitutionnelle parce que c'est toute une série de politiques économiques qui risquent d'être mises en danger.

Voilà pour un premier tour d'horizon.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je n'ai pas eu exactement la même lecture que ma collègue.

Le message que j'ai perçu en analysant le budget de ce département, c'était plutôt le message de la stabilité et du souffle.

Stabilité, pourquoi ? Parce que, on le sait, le contexte budgétaire est difficile. M. le Ministre du Budget l'a rappelé hier en commission. Il annonce d'ailleurs un budget encore plus difficile pour l'année prochaine. Malgré cela, je voulais mettre en évidence le caractère stable du budget de l'économie qui, selon moi, est un véritable signal rassurant pour les entrepreneurs, les acteurs du monde de l'entreprise en général, dans un contexte, il faut le rappeler, de grande frilosité de la part du secteur financier et bancaire. Je voudrais rappeler que selon le baromètre du Centre de connaissance du financement des PME, le CeFiP, l'indice d'accessibilité aux crédits n'a jamais été aussi bas pour nos PME depuis la création de ce sondage en plein cœur de la crise, en novembre 2008. C'est vraiment très important de le rappeler. Le Gouvernement wallon assume ses responsabilités par rapport aux entreprises.

Nous avons été attentifs au travail réalisé pendant votre séminaire.

Et c'est vrai que, pour moi, le renforcement de la synergie entre la SRIW, la SOGEPA, la SOWALFIN, est véritablement un signal fort par rapport aux entreprises wallonnes.

Alors, du souffle, pourquoi ? Je le vois notamment dans le programme Creative Wallonia.

Pour avoir participé à la semaine wallonne de la créativité – on en parlera tout à l'heure, j'ai une question à ce sujet - pour avoir assisté à la présentation, à la remise des prix Zénobe pour l'innovation non technologique, pour faire partie du Café numérique de Mons et pour aussi rencontrer les gens qui travaillent sur les espaces de *coworking*, je vois que l'on a les éléments très concrets d'une transformation durable de notre économie en Wallonie.

C'est un élément qui est là aussi un signal fort par rapport aux nouvelles générations. Quand on assiste aux évènements de la semaine wallonne de la créativité, on rencontre des entrepreneurs de tout âge, de tout type. C'est assez intéressant à cet égard.

Un autre élément que le secteur attendait ou, en tout cas, les personnes qui se plaignent en matière de simplification administrative, de vouloir un guichet unique, c'est la fusion de l'ASE, de l'Agence wallonne des télécommunications et de l'Agence de stimulation technologique. Par contre, par rapport à ce dossier-là, qui a été également évoqué par M. le Ministre Antoine, hier en Commission du budget, je voulais avoir plus d'éléments, même si cela ne fait pas partie de la discussion budgétaire en tant que telle, mais finalement cela demande un éclaircissement.

Un autre élément pour lequel je voulais avoir un éclaircissement, c'est le projet WALLIMAGE. Je connais le Pôle de l'image de Liège, mais vous avez parlé d'une académie. Là, je n'avais pas énormément d'éléments. Je voulais en savoir un peu plus, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est une période de crise, aussi une période de crise budgétaire. On se rend bien compte qu'il faut serrer les boulons et les écrous un peu partout dans tous les domaines. Malgré tout, on observe, à la satisfaction de ceux qui sont sensibles au redéploiement et à la réorientation économique de notre région, que, globalement, le budget de M. le Ministre de l'Économie, des P.M.E., des Technologies nouvelles s'en sort plutôt bien. Je m'en réjouis. Ce n'est pas un regret.

Stabilité, disait une de mes collègues. Je ne souhaite pas redire ce qui a déjà été dit. On peut s'inscrire à la fois dans l'espoir que les moyens mis en œuvre permettent effectivement et je salue l'idée d'une structure, de donner un certain nombre d'impulsions de type stratégique à l'ensemble des outils existants. Il ne suffit pas, comme on l'entend parfois, y compris autour de cette table, de restructurer pour restructurer, mais de pouvoir rendre plus efficaces les outils dont on dispose et si nécessaire en développer de nouveaux, si nécessaire mettre un terme à ceux qui deviendraient obsolètes. La notion d'efficacité est intéressante.

C'est justement en fonction de l'efficacité sur le plus long terme et sur le redéploiement, en fonction aussi d'un certain nombre d'enjeux énergétiques, les enjeux d'utilisation de ressources naturelles, pas seulement l'énergie, mais aussi les matières premières, l'eau, la Wallonie doit aussi inscrire une partie de son développement, de son redéploiement.

À cet égard, Monsieur le Ministre, j'avais deux questions.

On a les appels à projets sur l'éco-zoning, sur l'écologie industrielle. Où on en est-on ? Un certain nombre de promesses qui pouvaient se faire se concrétisent et permettent, en effet, de se dire que cette piste-là, non seulement est porteuse d'espoirs, mais concrétise, aujourd'hui déjà, un certain nombre d'espoirs.

Deuxièmement, j'ai observé - c'est à cheval sur les programmes 05 et 04 - les questions liées à l'éco-conception, à l'éco-design, les subventions en *all in design* que je veux mettre en lien. J'observe que sur l'éco-conception, on continue de développer des moyens d'année en année - ce qui n'est pas le cas sur l'éco-design.

Peut-être allez-vous me dire que cela se retrouve ailleurs, c'est un transfert, mais je ne l'ai pas trouvé, si c'est le cas. Je voulais être rassuré là-dessus. Ce sont des éléments qui n'ont pas l'air extrêmement importants. Or, dans la conception à la fois du process et du produit, déjà intégrer toute la filière non seulement de production mais de vie du produit et du processus émanant de la machine industrielle, sont des éléments qui me paraissent tout à fait importants et où la Wallonie, dans le contexte mondial actuel, je crois, en fonction aussi de notre capacité à innover, à réfléchir, à travailler, a une belle carte à jouer. Il serait intéressant de rester non seulement attentifs, mais même proactifs sur ces questions de l'éco-design et de l'éco-conception, à la fois du produit final, mais aussi du process industriel, du comment on développe ces produits.

Je voulais vous entendre sur ces divers aspects, Monsieur le Ministre.

(M. Pirlot, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles – Je voudrais remercier M. Noiret et Mme Kapompolé pour leur lecture objective de mon budget. Je vais donc répondre à Mme Defraigne ainsi qu'aux deux autres intervenants.

La situation budgétaire que nous connaissons est extrêmement difficile. Elle est difficile pour plusieurs raisons : absence de croissance économique et nécessité de respecter l'engagement de la Belgique d'arriver à l'équilibre budgétaire pour 2015.

Une fois de plus, la région va se porter au secours de la Fédération Wallonie-Bruxelles en transférant, non pas des normes, mais du liquide à concurrence de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Deux, être sérieux, c'est d'abord essayer d'avoir un budget qui ne fait pas mal au secteur auquel on s'adresse. Être sérieux aussi, c'est de poursuivre les actions initiées depuis le début de la législature en faisant en sorte qu'elles soient pérennes et qu'elles s'inscrivent dans la durée. Les entreprises ont besoin de savoir comment elles vivent sur le long terme. Toutes les mesures initiées, que ce soit Creative Wallonia, que ce soient les mesures particulières pour les PME, que ce soient des mesures particulières en termes de financement, que ce soit l'ensemble des actions du Plan Marshall, toutes ces mesures sont non seulement préservées, mais elles sont même confortées.

Aujourd'hui, je tiens à dire que nous avons effectivement fait en sorte de poursuivre l'action dans la durée et de continuer à développer ces mesures dans leur cohérence. Je n'ai rien inventé pour venir devant vous. Je pense qu'au moment où une partie importante de notre population souffre - que ce soit dans la crainte de la perte d'un emploi, soit parce qu'elle ne trouve pas de l'emploi l'ayant perdu - il faut faire preuve de ce sérieux.

Il y a deux provisions, une provision code 8 - et je vais y revenir - et une provision conjoncturelle qui ont été inscrites par le M. le Ministre du Budget. Lorsque l'on dit qu'il n'y a pas de provision, il y a même une provision sur le Plan Marshall 2.vert qui est auprès du Ministre-Président et qui sera ventilée tout au long de l'année en fonction des besoins des différents départements.

Sur les codes 8, je n'ai pas un problème de 2,8 milliards d'euros comme M. Chastel. J'ai quelques problèmes de quelques millions d'euros...

M. Disabato (Ecolo). - Ce n'est pas le problème de M. Chastel. C'est le problème de M. Di Rupo aussi.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles – C'était aussi le problème de votre ami, M. Reynders au moment où il a géré le dossier Dexia.

Mon problème, comme vous le dites, n'est pas une requalification, mais bien un périmétrage contesté par l'ICN et il faut le souligner. Ce n'est pas inintéressant de voir qu'il y a une opposition entre EUROSTAT et l'ICN. J'avoue que je ne comprends pas la théorie d'EUROSTAT mais, même s'il y avait un problème avec les dividendes, croyez-moi, nous trouverions une solution pour ce faire. Nous avons tout à fait provisionné chaque année des montants pour le problème de l'évolution de la jurisprudence sur les codes 8 et c'est un vrai problème que nous avons à rencontrer. Nous avons donc aujourd'hui pris les mesures utiles, me semble-t-il, pour les réaliser et le faire de manière adéquate.

Je vais venir peut-être au problème de WALLIMAGE et à tous les projets relatifs à l'éco-design, l'éco-construction.

WALLIMAGE. Il y a deux buts. Le premier est d'essayer de soutenir la production télévisuelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a beaucoup productions audiovisuelles, de films et le but, c'est aussi de l'étendre à la question télévisuelle.

Il y a une deuxième démarche à avoir, que ce soit

d'ailleurs dans la région de Tournai, de Mons ou de Liège, pour prendre trois régions au travers de la Wallonie, c'est l'insuffisance de jeunes qui se tournent vers ces secteurs. Nos entreprises sont en déficit de personnel qualifié. Je pense qu'avec WALLIMAGE et l'ensemble des opérateurs, il faut travailler sur le renforcement de ces filières qui permettent, même à des jeunes très peu qualifiés, de trouver de l'emploi.

Et je voudrais prendre simplement le fait que dans « Le Magasin des Suicides » qui est un film drôle malgré son terme un peu austère, ce sont des jeunes sans emploi que l'on a formés et qui, quelques mois après, ont pu participer à ce film et trouver de l'emploi. Il y a donc là une piste à creuser et c'est cela que nous voulons soutenir également au travers de cette académie autour de WALLIMAGE.

Sur l'éco-design, nous avons donné la subvention à Wallonie Design. Nous souhaitons, pour qu'il y ait une pérennité dans les subsides, donner cela à des opérateurs. Il est évident que tout ce qui est écologie industrielle nous y viendrons, mais tout ça prend du temps. Il ne suffit pas d'un claquement de doigts pour que cela se mette en œuvre, mais les choses avancent bien et j'aurai l'occasion d'y revenir de manière plus précise. Je n'avais pas préparé le détail pour vous répondre, mais je le ferai bien volontiers.

Mme Defraigne m'a abordé sur les outils. C'est vrai qu'il y a un accord entre gouvernements que nous allons mettre en œuvre qui est l'optimalisation du fonctionnement des outils. Il faut reconnaître que toutes les entreprises trouvent que tout cela fonctionne bien. On ne va pas modifier ce qui fonctionne bien. On va améliorer. Un : il y aura des transferts de participation entre outils de manière à rendre plus cohérente la gestion de ces participations. Deux : nous parlions des codes 8, il y a une cellule codes 8 pour tous les outils financiers qui sera mise en place auprès de la SOWALFIN. Trois, il y aura aussi, au niveau de la SOGEPA, une cellule de veille économique afin d'avoir une vision plus prospective de tout ce qui est la gestion économique de la Wallonie, puisque nous y avons les ressources. Et quatre, vous avez parlé du comité stratégique. Il est clair que nous avons des outils de grande qualité en trois formules : la SOGEPA, la SRIW et la SOWALFIN. Nous souhaitons, au niveau logistique de collaboration, qu'il y ait une plus grande synergie entre ces outils. Fallait-il aller plus loin qu'en comité stratégique ? Je ne le pense pas. On n'allait pas créer un outil en plus. Ici, c'est quelque chose de très informel où on demande aux outils de mieux fonctionner ensemble et d'assurer une cohérence, ce qui me semble être un élément important.

Nous avons exécuté ce que la DPR nous demandait sur l'ASE et l'AST. Nous allons donc fusionner à 100 % ces deux outils et l'Agence de l'innovation et de l'entreprise. C'est très important parce que je pense qu'il était nécessaire de faire une étape encore supplémentaire pour les entreprises. Le gouvernement a considéré que cette agence devait vraiment être l'agence de l'entreprise. C'est la raison pour laquelle, mon collègue - et je l'en remercie - M. le Ministre Antoine a proposé que les aides données, notamment dans l'APE marchand, puissent être introduites auprès de l'agence et que tout ce que l'on appelle « airbag » soit également traité par l'agence et que le comité « airbag » soit auprès de l'agence. On avait des bourses de préactivité. Il était donc normal que la création d'activités, la transformation d'une personne au chômage qui avait une activité complémentaire vers une activité de plein exercice puisse être au niveau de l'agence. Tout cela est cohérent.

Nous avons décidé aussi de filialiser l'AWT au niveau de l'agence et de rebaptiser l'agence non pas des télécommunications, mais bien des technologies et de l'information. Pourquoi une filiale ? Parce que l'AWT a un certain nombre de missions vers les entreprises et hors entreprises. Il ne fallait donc pas perdre cette capacité vers les entreprises, mais d'assurer la cohérence puisqu'aujourd'hui, c'est bien un ensemble commun qui va se créer.

C'est une vraie réforme importante et c'est un pas supplémentaire. Comme je vous l'ai dit, quand nous aurons fait cela, il faudra alors envisager notamment les rapports avec l'AWEx de manière non pas à fusionner les deux, mais à articuler les deux tout comme on l'a fait pour les outils financiers. C'est plus dans l'articulation que dans la fusion que je pense qu'il faut aller.

Sur le DAR, mes excellents collègues M. Henry et surtout M. le Ministre-Président se sont déjà exprimés et chacun ne va pas venir jouer sa pièce. Un gouvernement c'est une répartition des rôles et je soutiens M. le Ministre Henry dans les propositions qu'il nous fera pour répondre à ce problème. Je dirais que c'est le droit de chacun de vouloir polémiquer et il est de mon droit de ne pas m'inscrire dans cette logique.

Voilà ce que je voulais indiquer.

(Mme Bertouille, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Ministre, je vais vous délivrer un bon point. Cela témoigne de mon grand souci d'objectivité. Votre soutien aux indépendants et aux professions libérales me touche énormément et je trouve que c'est une très belle initiative. Je ne sais pas si c'est pour faire en sorte que les avocats qui ne reçoivent pas leurs points salle 12 à cause de Mme Turtelboom aient un peu de baume au cœur, mais comme cela vous saurez que je suis vraiment quelqu'un d'objectif et qui cherche la vérité de ce budget.

Monsieur le Ministre, je ne vous qualifie pas d'homme pas sérieux puisque vous dites que vous êtes quelqu'un de sérieux. Je n'en ai jamais douté ! J'ai entendu les louanges à la stabilité, mais j'ai l'impression, dans ce budget, que l'on confond stabilité et paralysie. Alors, je vous rejoins : Dexia, c'est plus qu'une épine dans le pied, mais en évoquant Dexia, vous reconnaissez également que, vous-même, vous avez un problème, qu'il y a un véritable problème de ces codes 8. J'ai l'impression qu'on est assis sur des grenades dégoupillées qui risquent de nous sauter à la figure. Alors, il y a des provisions....

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Quand on est assis sur quelque chose, il éclate rarement à la figure...

(Rires)

Mme Defraigne (MR). - Cela dépend comment vous êtes assis. Si vous êtes cul-de-jatte, cela vous remonte beaucoup plus vite à la figure... En fait, c'est vrai, vous avez raison, Monsieur le Ministre, cela ne nous sautera pas à la figure tout de suite, cela nous sautera ailleurs d'abord ! Mais cela fait tout aussi mal par où cela saute.

Si vous préférez, nous dansons donc au-dessus d'un volcan et en cas d'éruption, cela va faire très mal.

À part cela, vous évoquez le fait qu'il y a des provisions, mais elles sont insuffisantes. Dans l'intégralité du budget wallon, c'est globalement 60 ou 70 millions d'euros pour faire face à ce qui risque d'être véritablement - en tout cas le risque est là, on peut se dire qu'on se fiche de l'Europe, qu'on n'en n'a rien à faire – un couperet. Par exemple, la FIWAPAC qui a été réintégrée en 2009, on ne sait pas comment on peut faire pour boucher les trous, c'est 40 millions d'euros déjà rien qu'à présent et cela ne va faire que croître et embellir. Je pense que la réponse n'est pas satisfaisante. Je regrette que vous n'ayez pas répondu de façon plus précise sur le DAR mais j'ai noté que vous faites confiance à M. le Ministre Henry, c'est un élément intéressant et nouveau. Nous en reparlerons à l'occasion, je n'en doute pas.

Quant aux outils, j'ai relevé cette phrase : « C'est une articulation et non pas une fusion ». J'ai donc l'impression qu'on ne va pas prendre le problème à bras-le-corps et qu'on va se contenter d'une opération cosmétique.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Cela avait été fondé par M. Kubla et j'ai un peu de mal à y toucher.

Mme Defraigne (MR). - C'est bien de préserver les icônes, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Merci Madame la Présidente. J'ai juste une question technique à poser à M. le Ministre. Son propos m'a étonné, car il est un peu en opposition avec un propos de la Cour des comptes, notamment par rapport au code 8 et on comprend que la difficulté. Effectivement, je pense que cela devrait tous nous préoccuper d'aller dans le même sens parce que l'évolution de la jurisprudence et les différentes interprétations par rapport à ces codes posent de gros problèmes par rapport au redéploiement de la Wallonie. Vous disiez qu'on avait prévu justement dans le budget une provision, or, je vois que la Cour des comptes dit justement dans son rapport, à la page 31, que le budget initial ne comporte aucune provision pour couvrir le risque de requalification. Donc j'aurais voulu savoir quelle était la différence entre les deux analyses.

Mme Defraigne (MR). - Vous voyez, vous avez tort de faire confiance aux Ecolos, Monsieur le Ministre, ils disent la même chose que moi.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Mais pas du tout, pas du tout, on n'a pas fait une provision intitulée « Provision code 8 », on n'a pas l'habitude d'aller dire à quelqu'un que ce que l'on fait est douteux. Mais ce que je tiens à dire, c'est que dans les provisions, nous avons intégré ce risque et donc cela fait partie de la provision générale à l'intérieur du budget.

Mme la Présidente. - Est-ce clair ? Très bien.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - Nous allons voter sur les recommandations par rapport au projet de décret concernant le budget.

La Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles recommande, par 9 voix contre 2, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au

rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Madame Mercier, je vous remercie vraiment pour votre intervention par rapport aux recommandations de la Cour des comptes et merci d'avoir assisté à nos travaux.

PROJET DE DÉCRET RELATIF À L'AGRÉMENT ET À L'OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES D'INSERTION (DOC. 679 (2012-2013) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (Doc. 679 (2012-2013) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Pirlot est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, depuis le Contrat d'Avenir, le gouvernement se montre particulièrement attentif à l'émergence d'une dynamique d'économie sociale à laquelle il n'a toutefois été fait formellement référence dans la motivation d'un texte légistique, et pour la première fois, que lors de l'adoption du décret du 18 décembre 2003 relatif aux conditions auxquelles les entreprises d'insertion sont agréées et subventionnées.

Depuis lors, le parlement et le gouvernement se sont penchés sur plusieurs dispositifs qui constituent des leviers de l'économie sociale : décret-cadre de 2008, décret IDESS, Sowecsom, décret Agences-Conseil, arrêté Ressourceries, arrêté Vesta.

Dans le contexte de la crise financière et de son impact sur les citoyens les plus fragilisés, l'enjeu du développement de l'économie sociale revêt une importance encore plus grande qu'auparavant. Il est donc essentiel de soutenir et de renforcer ce secteur de l'économie pour lui permettre de contribuer en tant que vecteur innovant et créatif au redéploiement économique tout en amortissant le choc de la crise pour les publics les plus fragilisés.

Les entreprises d'insertion constituent aujourd'hui, via les 158 entreprises d'insertion agréées en 2012 sur base du décret de 2003, le levier opérationnel le plus important du secteur de l'économie sociale. Elles ont permis la mise à l'emploi de plus de 4 000 travailleurs dont une majorité de travailleurs fragilisés, peu qualifiés à la base et qui, le plus souvent, étaient des demandeurs d'emploi de longue durée au moment de leur engagement dans l'entreprise.

Les entreprises d'insertion sont actuellement principalement actives dans les secteurs de l'aide aux personnes, aides-ménagères et services de repassage, titres-services IDESS, le nettoyage industriel, le secteur du bois et des parcs et jardins, mais également dans le secteur de la construction, dans l'HORECA, la maintenance, les services aux entreprises ainsi que le tri et le recyclage.

En cela, elles constituent un vecteur essentiel du développement de l'économie sociale en Wallonie et de ce fait, offrent de réelles opportunités d'emplois durables et de qualité à des travailleurs précarisés.

Si les principes et valeurs qui en sont le fondement sont différents, l'économie sociale et, à travers elle, les entreprises d'insertion sont avant tout des entreprises marchandes productrices de biens et de services intégrant une dynamique de performance économique mais aussi sociétale et en termes de cohésion sociale, les critères d'agrément et de subventionnement définis dans le présent texte doivent en être des garants.

Le projet de décret qui vous est aujourd'hui soumis, largement concerté avec l'ensemble des acteurs - secteurs, partenaires sociaux, administrations, Commission européenne - tirent partis des enseignements du passé avec pour objectif de pérenniser et de consolider les assises de ce dispositif contribuant quantitativement et qualitativement au déploiement de l'économie sociale en Wallonie, notamment en soutenant une diversification des activités des entreprises d'insertion.

Par ailleurs, le présent texte vise à mettre en conformité les entreprises d'insertion avec les critères du règlement européen d'exemption par catégorie 800/2008 contenant en son annexe 1 la définition des petites et moyennes entreprises.

Enfin, au moment où la commission réfléchit à la manière de promouvoir le secteur de l'économie sociale dans le cadre de la programmation 2014-2020, il apparaît essentiel de renforcer un des plus grands importants dispositifs d'économie sociale afin que les principes objectifs et balises qui en constituent les fondements puissent servir de référence dans les débats qui seront menés au niveau de l'Union européenne.

Le texte proposé définit donc, dans un souci de

transparence, de cohérence et de simplification administrative, les critères d'agrément et de subventionnement des entreprises d'insertion en se basant sur le décret du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale qui en définit le champ d'application et fait des entreprises d'insertion un des principaux dispositifs du secteur.

Les entreprises ciblées par le présent projet de décret sont des sociétés à finalité sociale qui poursuivent un but social d'insertion durable et de qualité des travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés auxquels elles offrent un accompagnement social de nature à les maintenir sur le marché du travail et que, en sus de leur activité de production de biens ou de services, elles s'inscrivent dans les principes qui sous-tendent l'économie sociale et auxquels elles souscrivent, à savoir :

- une finalité de services à la collectivité ou aux membres plutôt qu'une finalité de profit ;
- une autonomie de gestion ;
- un processus de décision démocratique en ce compris en favorisant la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise ;
- une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Pour tenir compte de la réalité et de la réelle plus-value en termes de création d'emplois de qualité pour des publics précarisés, le périmètre des entreprises d'insertion a en outre été élargi aux sociétés à finalité sociale liées entre elles par un actionnariat commun en quittant de ce fait le champ de la PME ou encore aux entreprises d'insertion dépassant le seuil des 250 travailleurs parce que émanation d'une ETA ou d'une ASBL d'insertion socio-professionnelle agréée par la Région.

Trois catégories d'entreprises sont ainsi principalement visées:

- la petite et moyenne entreprise, PME au sens de l'annexe 1 du règlement général, maximum 250 travailleurs, chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros au bilan annuel, inférieur ou égal à 43 millions d'euros ;
- l'entreprise dont le capital social et le droit de vote, sont détenus majoritairement par des pouvoirs locaux ou des agences locales pour l'emploi et dont le but social est déterminé par celle-ci ;
- la grande entreprise qui n'est plus une petite ou moyenne entreprise parce que soit elle regroupe plusieurs sociétés à finalité sociale liées entre elles par un actionnariat commun, soit elle a dans son actionnariat une entreprise de travail adapté et/ou une ASBL agréée par la Région pour l'insertion socioprofessionnelle de public précarisé et ce faisant dépasse les 250 travailleurs.

L'agrément est une condition sine qua non d'accès à trois types de subventions :

- une subvention visant à compenser la perte de productivité de l'entreprise d'insertion agréée du fait qu'elle favorise l'insertion de travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés. Cette subvention sera octroyée dans le cadre et en respectant les balises du règlement général. Toutefois compte tenu de la structure de la demande d'emploi dans notre région et pour favoriser l'insertion des travailleurs les plus fragilisés, la définition de travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés sera plus restrictive que ne l'impose le règlement en ceci que le travailleur défavorisé et gravement défavorisé réputé au sens du présent texte ne pas détenir de diplôme ou de certificat supérieur au certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou assimilé. La subvention sera forfaitaire octroyée sur quatre ans et pourra varier en fonction de la commission paritaire de laquelle relèvent les travailleurs ciblés et de la catégorie de l'entreprise dont fait partie l'entreprise d'insertion agréée. L'objectif ici visé est de soutenir le développement d'entreprises d'insertion dans les secteurs où la création d'activité est jugée prioritaire par le gouvernement notamment la construction durable et les métiers verts ou émergeant n'immobilisant pas de haut niveau de qualification ou encore dans les secteurs ou activités non délocalisables, notamment les parcs et jardins ;
- une subvention est octroyée dans le cadre des aides *de minimis* - services d'intérêt économique général - destiné à compenser le coût de l'accompagnement social des travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés actifs au sein de l'entreprise d'insertion agréée. Cette subvention permettra notamment de couvrir le coût salarial d'un maximum de deux équivalents temps plein accompagnateurs sociaux, calculés au prorata des travailleurs défavorisés ou gravement défavorisés actifs au sein de l'entreprise d'insertion ;
- dans un souci de simplification administrative, autant que de transparence, une subvention annuelle de 1 500 euros sera en outre octroyée à l'entreprise d'insertion agréée afin de lui permettre de recourir à un secrétariat social agréé ou pour ce qui concerne les entreprises d'insertion émanant de pouvoirs locaux à un service de gestion des ressources humaines dépendant d'un pouvoir local. L'objectif de cette subvention est de donner aux entreprises les moyens de fournir au service que le gouvernement désigne les données probantes nécessaires au maintien de la liquidation des subventions.

Enfin, afin de soutenir le travail d'objectivation et d'équité de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale, les présents textes proposent la définition de différents concepts tels que ceux de travailleurs défavorisés et gravement défavorisés, de chefs d'entreprises, d'accompagnement social, d'accompagnateurs sociaux, de tension salariale et d'effectifs de référence. Le développement et la pérennité des entreprises d'insertion s'inscrivent dans la dynamique de redéploiement économique de notre région tout en renforçant un dispositif qui s'avère de facto un vecteur d'emploi pour de nombreux travailleurs fragilisés. Le présent texte a donc pour vocation de soutenir ce secteur, de favoriser la diversification de ses activités et la pérennisation de son but social tout en renforçant la lisibilité et en clarifiant les critères d'agrément et de subventionnement en cohérence avec le règlement et les règles propres aux aides *de minimis* liées aux services d'intérêt économiques généraux.

L'économie sociale est, depuis la mise en place du gouvernement en juillet 2004, une compétence à part entière identifiée en tant que telle dans l'arrêté de répartition des compétences du 27 juillet 2004, sur base du postulat de départ que l'économie sociale s'inscrit dans le cadre d'une politique économique. Les activités qui relèvent de ce champ visent bien à produire des biens et des services et à la proposer sur un marché en fonction d'une demande exprimée ou latente. C'est pourquoi le gouvernement et le parlement ont, par le biais du décret du 20 novembre 2008, déterminé le champ d'application de l'économie sociale à la fois par la détermination de la notion d'entreprises d'économie sociale et par le biais des dispositifs légaux et réglementaires permettant de dynamiser ce secteur d'économie dont font partie les entreprises d'insertion comme le stipule et l'explique l'article 2 du décret et de son commentaire.

Il ne s'agit dès lors pas, dans le chef du présent projet de décret, de créer un nouveau programme de remise au travail des demandeurs d'emploi inoccupés ou un nouveau dispositif d'incitant à la formation des travailleurs, même si l'agrément et les subventionnements d'entreprises d'insertion sont toutefois conditionnés à un effort de formation interne de nature à soutenir l'objectif de performance économique, mais aussi sociétal et en termes de cohésion sociale donnée aux entreprises d'insertion.

Enfin, compte tenu que ce dispositif vise bien à mettre exclusivement en œuvre la compétence visée à l'article 6, § 1er, 6° de la politique économique en faisant partie des matières transférées aux régions en vertu de l'article 107 quater de la Constitution. Le champs d'application du décret couvrira, en vertu de l'article 19 de la loi spéciale du 8 août 1980 des réformes institutionnelles, tout le territoire de la Région wallonne c'est-à-dire la partie francophone et germanophone.

Voilà ce que je voulais indiquer Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés.

Mme la Présidente. - Merci M. le Ministre pour la présentation de ce projet de décret.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Oui Mme la Présidente, M. le Ministre, nous partageons les objectifs qui sont définis par ce décret et personnellement j'y souscris pleinement. Ce qui me pose une difficulté, et ce qui me pose question dans le projet qui nous est soumis, c'est la clarté des dispositions. C'est important d'encadrer correctement cela juridiquement parce que beaucoup de moyens sont en jeu.

Pour qu'il y ait subventionnement, il faut, si j'ai bien compris, s'assurer de l'augmentation du volume net d'emplois. Or, le gouvernement est seul habilité à déterminer la méthode de calcul de l'effectif de référence. La question que nous nous posons, c'est de savoir comment on calcule l'augmentation du volume net de l'emploi.

Quelle méthode est-elle employée ? La mission d'accompagnement social des entreprises d'insertion sera-t-elle réellement évaluée ? Avez-vous mis au point un système de contrôle ? Oui ou non, toutes les entreprises d'insertion font-elles de l'accompagnement social ? Si oui, dans quelle mesure ces questions n'ont-elles pas trouvé de réponse, me semble-t-il, dans les documents qui nous sont soumis ?

Le Conseil d'État avait rendu un premier avis qui portait sur la forme et la question de la compétence économie sociale ou emploi. On a un peu l'impression qu'il y a des frontières et des répartitions qui ne sont pas toujours aisées à définir au sein du gouvernement. Le Conseil d'État épingle aussi le nombre d'habilitations qui sont prévues dans le décret et celles-ci rendent le document extrêmement complexe. Et si les habilitations sont trop larges ou trop nombreuses, on risque d'être confrontés à une incohérence.

Je souligne vraiment l'initiative et l'idée qui est aussi de se conformer à la notion de PME telle que l'Europe l'a définie, mais dans cette tentative de mise en conformité, on ne reprend pas pour autant les règles éditées par l'Europe. Ce n'est donc pas sur le fond auquel - je le répète et je le dis pour le commentaire - je souscris pleinement, mais c'est sur la technique juridique qui n'est pas innocente parce que cela peut avoir des conséquences politiques et des lendemains difficiles. C'est cela mon interrogation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Madame la Présidente, je crois qu'il faut d'abord dire que c'est un décret attendu, se souvenir que la première fois où on a officialisé le dispositif de l'entreprise d'insertion, c'était déjà en 1998, cela suivait d'ailleurs six expériences pilotes. Excusez un vieux routier de l'économie sociale de le rappeler, mais c'est important parce que, depuis lors, il y a eu continuellement de la part du secteur un affinement et une auto-évaluation; un affinement à la fois du système, des effets positifs, des effets parfois un peu pervers. Je me souviens à une époque, le débat était : « Est-ce que l'on ne subventionne pas trop peu mais trop peu longtemps ou trop fort trop peu longtemps ? ». On a eu les deux tendances. Ce qui est intéressant ici, c'est d'observer que le secteur de l'économie sociale a lui-même produit une évaluation extrêmement pertinente et permanente qui fait que, aujourd'hui, on revoit le mode non seulement de financement, mais du type de financements attribués à ce type d'entreprise.

On voit souvent l'économie sociale comme une espèce de mécanisme de rattrapage par rapport aux plus fragiles d'entre nous et dans l'entreprise d'insertion, elle joue pleinement son rôle. J'aime le préciser souvent et rappeler que c'est aussi un modèle intéressant. Il nous fait bien comprendre, et c'est d'autant plus important en situation de crise économique et à travers celle-ci, de crise d'identité d'un certain nombre de nos concitoyens par rapport au modèle économique dans lequel nous nous trouvons, que l'on ne va pas qualifier ici pour ne pas créer la polémique, mais qui est une réalité bien souvent – et on le vit fort en période de crise excluante – qu'il est possible de développer des modèles économiques qui sont incluants et qui permettent aux plus fragiles d'entre nous de trouver à exprimer leur talent, à trouver un travail tout simplement et de pouvoir s'inscrire dans cette société en démontrant leurs capacités, leur savoir-faire et de pouvoir être accompagné.

Je n'ai aucune difficulté à soutenir ce projet de décret qui, non seulement, clarifie par rapport aux règles européennes, pérennise le système, le réorganise sur certains aspects et puis reconnaît aussi – et cela, c'est un élément important – qu'un certain nombre d'entreprises de l'économie sociale sont de véritables *success story.* Ce ne sont pas seulement des espèces de sous-catégories de l'économie un peu sympathiques, mais vous savez, tout cela, c'est plus de la charité que de l'économie. Non, pas du tout ! C'est réellement un secteur qui produit, des entreprises qui se développent, et qui connaissent des expansions extrêmement importantes, ce sont même maintenant des groupes qui existent et qui sont reconnus à travers ce décret.

Je crois donc que l'on peut vraiment saluer, à travers le décret et les évolutions que ce décret veut mettre en place, aussi un secteur qui se développe et qui est de plus en plus crédible.

Cependant, je voudrais peut-être émettre une petite insatisfaction, mais j'imagine que cela viendra dans les prochaines moutures puisque, je l'ai dit, c'est quelque chose qui s'évalue régulièrement et qui permet une évolution, c'est le soutien à la participation des travailleurs. C'est un des éléments qui est tout à fait central dans la question de l'économie sociale et pour ceux qui seraient moins initiés, se rappeler que cela vient de l'économie coopérative au départ.

Même s'il y a, dans le décret, l'insistance sur l'information des travailleurs et l'incitation, à un moment donné, il sera peut-être intéressant de se poser véritablement la question de mécanisme vraiment structuré avec les moyens y afférents - je comprends bien que l'on est en situation de crise - qui permettent que le travailleur puisse à un moment donné beaucoup plus qu'aujourd'hui encore, être partie prenante de son entreprise. On le voit d'ailleurs à travers les premières auditions que nous avons eues à l'occasion de notre analyse du modèle allemand, combien le modèle de l'entreprise aujourd'hui doit évoluer, combien il doit intégrer beaucoup plus les différents acteurs de l'entreprise, bien sûr, ceux qui détiennent le capital, mais aussi les autres. L'économie sociale, à cet égard, est véritablement un fer de lance, presque une expérience pilote de ce type de modèle qui fait qu'à un moment donné, on pourra encore aller un peu plus loin. Mais je le dis bien, ceci est une insatisfaction par rapport à beaucoup de satisfactions que je voulais préciser.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Madame la Présidente, notre groupe soutient ce projet de décret. Sur le fond, je pense que je m'arrêterait peut-être là, mais je voudrais quand même souligner deux éléments positifs et poser une question. D'abord, la question de la méthode. Je voudrais vraiment souligner la consultation qui a été organisée pour rédiger ce texte. Ce n'est pas toujours le cas, mais c'est très important, que ce soit au niveau de la Commission européenne, de concerter le secteur des entreprises d'insertion, d'avoir ce type de texte qui suscite déjà l'adhésion des acteurs qui vont, après, devoir travailler avec ce document. Je voulais vraiment le souligner par rapport à vous et votre cabinet.

Un autre élément qui me semblait aussi pertinent, c'est de pouvoir développer des entreprises d'insertion grâce à ce texte dans des secteurs différents et des activités non délocalisables. Je pense aux métiers de la construction, à la pose de panneaux solaires, panneaux photovoltaïques, bref, il s'agit encore une fois d'utiliser l'économie sociale comme un laboratoire d'innovation sociale. Ce sont souvent des termes utilisés ici en commission par certains collègues et par d'autres et je trouve cela vraiment important de le mettre en évidence. Ma question concernera le temps accordé aux entreprises d'insertion pour se mettre en conformité avec ce texte-là - c'est l'interrogation que certains ont encore. Ce sera sans doute plus au niveau du prochain arrêté

d'exécution que ce sera précisé, mais je trouve qu'il est important d'avoir un délai suffisamment long pour permettre à tout le monde d'être bien en conformité avec le texte.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH) - Notre groupe soutient également ce décret car il est pour nous essentiel de soutenir et renforcer ce secteur de l'économie sociale, qui est un vivier, un laboratoire, comme l'a dit Mme Kapompolé. Il est vraiment nécessaire, en ces temps de crise, de soutenir et de pérenniser l'emploi de travailleurs fragilisés, peu qualifiés et leur permettre d'être réinsérés dans la société. Le secteur de l'économie sociale est l'endroit le plus adapté pour innover, les encadrer au mieux et les lancer dans d'autres destinées.

Cependant, une question m'interpelle concernant la nouvelle subvention créée, qui est destinée aux subsides pour que les deniers qui seront fournis à la Région wallonne soient corrects. Il remplace le subside d'aide aux chefs d'entreprise. Ce n'est pas vraiment sur le fond que porte ma question. On se rend compte que, dans ce secteur-là, comme dans d'autres secteurs, il est parfois difficile, lourd, de remplir un tas de données à transmettre à l'organisme subsidiant. Dès lors, on doit donner un subside pour aider, pour transmettre des informations correctes, mais ne devrait-on pas se demander comment résoudre le problème de lourdeur administrative ? Ne faut-il pas avoir, à un moment donné, une réflexion d'ensemble, pas spécialement sur ce secteur-là, mais sur d'autres secteurs, pour aider tous les gens qui œuvrent dans ce domaine à transmettre les données en temps et en heure, sans pour autant avoir une surcharge de travail - je parle d'économie sociale, mais aussi dans d'autres domaines ? Vous pouvez peut-être intercéder auprès de vos autres collègues ministres. Je pense au secteur touristique, entre autres, qui a des données à transmettre. Les opérateurs, les sociétés de développement économique, qui doivent aussi transmettre des informations à la Région wallonne, qui elle-même a des obligations vis-à-vis de l'Europe pour des subsides style FEDER. Ne doit-on pas avoir, à un moment donné, une réflexion d'ensemble sur la façon de transmettre les informations et répondre au pouvoir subsidiant, de réduire les dépenses d'énergie parfois inutiles, parce qu'on passe parfois plus de temps à remplir des dossiers que d'être sur le terrain ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, merci, puisque les quatre groupes ont indiqué que le texte déposé était un texte intéressant et attendu. Je vais donc répondre aux questions plus ponctuelles.

Mme Defraigne a demandé : « Comment allez-vous calculer l'augmentation nette d'emplois ? ». Le tout est la période de référence. On va donc ici lisser par rapport à un certain nombre de trimestres, en l'occurrence quatre, pour vérifier qu'il y a bien une augmentation.

L'accompagnement est évidemment important. Le décret que nous déposons, comme Mme Kapompolé l'a indiqué, est un décret qui a fait l'objet d'une très large concertation. Nous avons eu un dispositif initial. Ce dispositif avait des zones d'ombre ou, en tout cas, a été utilisé en générant un certain nombre de comportements différents. C'est la vie humaine. Aujourd'hui, en reprenant ce décret, on va refixer des balises et on va tirer les enseignements d'un décret qui commence aujourd'hui, non pas à avoir vécu, mais qui a été beaucoup utilisé. Il faudra effectivement faire cet accompagnement. Même ceux qui ne demandent pas la prime devront faire de l'accompagnement, c'est une des conditions de l'agrément.

Dans les habilitations, nous avons déjà réduit très fortement les habilitations telles qu'elles existaient antérieurement. Je dirais qu'on les a limitées à l'évolution de la vie. C'est là où des éléments peuvent être mouvants que nous avons voulu le réserver. On peut s'inscrire dans cette logique qui laisse un texte extrêmement cohérent, même s'il y a des habilitations données au gouvernement.

Je rejoins M. Noiret sur le fait que c'est un décret attendu. Il y a d'ailleurs longtemps que j'attends de le défendre devant vous et que je dis à mes collaborateurs qu'on prend trop de temps, mais la Commission européenne, les règles européennes, les règles de consultation font qu'il faut avoir de la patience. C'est une leçon de sagesse.

Sur la participation des travailleurs, je suis de l'avis de M. Noiret. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je l'ai inscrit dans le décret général d'économie sociale. On a renforcé la participation. Vous avez indiqué que l'on devrait aller plus loin, c'est une vraie réflexion à avoir. Des employeurs préfèrent ne pas en avoir trop, même ceux qui le souhaitent ont parfois des difficultés de mise en œuvre de cela. Il y a donc une réflexion, on a fait un pas, on devra examiner s'il n'est pas possible d'aller encore plus loin, mais votre préoccupation est la mienne et je la rejoins.

Mme Kapompolé a demandé comment on pouvait passer la transition. Les entreprises vont conserver leur agrément, elles ont six mois pour en introduire un nouveau et s'adapter. On sera très attentifs à ce que ce soit quelque chose qui s'articule correctement et qui n'ait pas un aspect que je qualifie de bureaucratique, c'est-à-dire « la norme, c'est la norme ». Il faut alors prendre des engagements sur l'adaptation des choses et la mise en conformité. C'est l'état d'esprit dans lequel je demanderai à la commission d'agrément de travailler.

La dernière intervention a été tout à fait

fondamentale. Je suis, comme vous, tout à fait demandeur de réduire au maximum les contraintes administratives sur l'ensemble des entreprises et, puisque nous parlons d'économie sociale, les entreprises d'économie sociale. Nous travaillons avec le Fédéral pour avoir accès au maximum d'informations, mais reconnaissons – et c'est bien normal – que la protection de la vie privée fait qu'un certain nombre de balises doivent être rencontrées pour avoir accès à la Banque Carrefour des Échanges de Données à un certain nombre d'éléments qui font que nous sommes obligés de demander une deuxième fois, parfois une troisième fois, un certain nombre de données. Votre préoccupation est celle du gouvernement. J'ai introduit personnellement, sous la précédente législature, le principe de confiance qui limitait déjà un certain nombre de données.

Dans le cas qui nous occupe, nous avons donné un incitant pour qu'il n'y ait pas d'obstacle financier à transmettre les données. Comme vous le savez, nous sommes avec des prescrits européens. Lors du parlement des PME, on me posait la question : « N'y a-t-il pas un excès de vérification des subventions publiques ? ». C'est un problème moral. Pouvons-nous nous dire que 1 %, 2 %, 3 % de nos subventions sont inadéquatement utilisées parce que cela coûte moins cher de dire qu'on accepte cela que de vérifier jusqu'au dernier carat ? C'est une vraie question éthique et morale.

Je reste persuadé que l'ensemble des deniers publics doit être utilisé de manière adéquate par rapport au dispositif, même si cela a parfois une contrainte un peu administrative. Nous pourrions en débattre en disant que nous sommes prêts et qu'il n'y a pas de problème. Nous faisons un coût purement économique, donc nous laissons l'éthique de côté en disant : « Puisque cela coûte moins cher, on laisse cela ». Je ne suis pas sûr que l'état d'esprit de notre population soit celui-là. À titre personnel, je pense que chaque denier public doit être adéquatement utilisé, cela donne donc des contraintes.

Sur l'objectif premier d'une réduction absolue et d'une simplification du travail des entreprises, je vous rejoins intégralement.

Voilà ce que je voulais dire, Madame la Présidente, par rapport aux interventions des quatre groupes de l'assemblée.

Mme la Présidente. - Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et votes des articles

Mme la Présidente. - Je vous propose de passer à l'examen et aux votes des articles du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (Doc.679 (2012-2013) N°1).

Article premier

Mme la Présidente. - Pour l'examen de l'article premier, la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - C'est un vote un peu pointilliste que je vais faire sur les articles, car il y a, comme je l'ai dit, certains qui me posent une difficulté technique dans la mesure où je crains un effet, notamment à l'article 3, qui risque de se retourner contre les entreprises, mais j'y viendrai le moment venu.

Mme la Présidente. - L'article premier est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Art. 2

Mme la Présidente. - L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 3

Mme la Présidente. - Pour l'examen de l'article 3, la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - C'est pour ce point que j'ai une question. Nous avons choisi, pour le financement de l'accompagnement social, la règle *de minimis* au lieu d'un régime notifié à la commission.

J'aimerais donc savoir, puisqu'il y a une possibilité d'additionner, de cumuler des aides du Fédéral et de la région – les aides à l'emploi, l'exonération fiscale, Activa, les exonérations fiscales des titres-services, les incitants fiscaux – qui peuvent être transformées en crédits d'impôt, si on ne fait pas courir le risque aux entreprises de dépasser le plafond des aides *de minimis*, c'est-à-dire, je pense, 500 000 euros sur une période de trois ans.

Ces entreprises ne courent-elles pas un danger ? Cela peut paraître un peu technique, mais...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Non, votre question est non seulement légitime, mais elle est pertinente.

J'espère que la réponse le sera tout autant.

Mme Defraigne (MR). - Je l'écoute avec recueillement et inquiétude.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Premièrement, nous avons débattu de cette question avec la Commission européenne qui a considéré que dans le cas qui nous occupait, la règle *de minimis* était la plus adéquate.

Deuxièmement, nous avons examiné - comme Mme Kapompolé l'a dit - nous avons largement concerté, nous avons parlé avec les entreprises et nous avons

constaté que le risque que vous évoquez, et qui est potentiel, n'était pas considéré comme un risque important pour les entreprises. Dès lors, vu l'avis concordant des entreprises et de la Commission européenne, nous avons retenu ce dispositif.

Mme la Présidente. - L'article 3 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 4 et 5

Mme la Présidente. - Les articles 4 et 5 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 6

Mme la Présidente. - Pour l'examen de l'article 6, la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - J'ai une difficulté. C'est un peu comme l'article premier. Ici, c'est, me semble-t-il, une habilitation. J'ai entendu les réponses qui me paraissent trop larges et qui peuvent entraîner la non-application du règlement général et donc, un danger d'illégalité ou de non-respect des règles en matière de subventions.

C'est un problème technique, mais je pense qu'il a son importance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je pense qu'au contraire, le fait de donner l'habilitation nous permet en cas d'évolution du règlement général, de nous adapter et de conserver ces éléments. Le but est évidemment d'appliquer le règlement général. Je pense que l'habilitation est ici tout à fait justifiée.

Mme la Présidente. - L'article 6 est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Art. 7 et 8

Mme la Présidente. - Les articles 7 et 8 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 9

Mme la Présidente. - Pour l'examen de l'article 9, la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Abstention pour les mêmes raisons que l'abstention sur l'article premier.

Mme la Présidente. - L'article 9 est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Art. 10 à Art.14

Mme la Présidente. - Les articles 10 à 14 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 15 à 23

Mme la Présidente. - Pour l'examen de l'article 15, la parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Le projet de décret ne prévoit pas de possibilité de récupérer les aides si les conditions n'ont pas été respectées alors que c'est le cas dans le cadre des primes à l'emploi. Que justifie cette différence de traitement et le fait qu'il n'y ait pas de filet de sécurité ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - L'article 15 prévoit justement les cas de remboursement.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Ministre, si les conditions d'embauche ne sont pas respectées.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Non, s'il y a une fraude, le remboursement est de droit. Deuxièmement, nous avons prévu en plus de cela, même lorsqu'il n'y a pas de fraude, un certain nombre de circonstances où le remboursement devait avoir lieu.

Mme Defraigne (MR). - Par rapport à l'embauche, si la personne n'est pas conservée, y a-t-il une sanction prévue ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - La réponse est « oui ».

Mme Defraigne (MR). - En quoi consiste-t-elle ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Elle consiste à rembourser.

Mme Defraigne (MR). - La totalité ?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - La récupération des subventions.

Mme Defraigne (MR). - Oui, mais le texte dit : « En cas de faillite, de dissolution, de mise en liquidation, sont également....

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Le gouvernement fixe la procédure de récupération des subventions indûment liquidées.

Mme Defraigne (MR). - D'accord, ça va.

Mme la Présidente. - Nous votons sur les articles de 15 à 23.

Les articles 15 à 23 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. - Nous votons à présent sur l'ensemble du projet de décret relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux entreprises d'insertion (Doc.679 (2012-2013) N°1).

L'ensemble du projet de décret est adopté par 9 voix et 2 abstentions.

Justification d'abstention

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Je répète ce que j'ai dit en commençant. Je souscris à l'objectif. J'ai encore simplement des interrogations par rapport à la méthode et notamment par rapport aux remarques du Conseil d'État, car je pense qu'il y a essentiellement une distorsion par rapport à la règlementation européenne qui porte des difficultés et des habilitations trop larges.

C'est une abstention peut-être un peu prudente, mais positive.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Nous travaillons jusque 12h25, puis nous avons notre commission conjointe en salle 6 pour la création de la sous-commission et ensuite, nous verrons où nous en sommes et on reprendra les questions orales à l'issue de la réunion conjointe.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites, reportées ou retirées

Mme la Présidente. - Les questions orales et l'interpellation de :

- M. Senesael, sur « l'implémentation de la créativité dans le réseau scolaire » ;
- M. Mouyard, sur « la mise à l'arrêt du dernier four de Saint-Gobain » ;
- M. Luperto, sur « la situation sociale chez Saint-Gobain Glass Benelux »;
- M. Prévot, sur « l'arrêt de la production sur le site Saint-Gobain Glass à Auvelais »;
- M. Onkelinx, sur « la médiation du Ministre dans le volet social lié à l'arrêt des hauts fourneaux »;
- M. Crucke, sur « NLMK-Duferco »;
- M. de Lamotte, sur « l'impasse dans la négociation du plan social chez ArcelorMittal à Liège » ;
- M. Noiret, sur « la situation de l'e-commerce en Wallonie »;
- Mme Zrihen, sur « les halls-relais »;
- M. Crucke, sur « la distorsion de concurrence provoquée par l'augmentation des accises française sur la bière »;
- M. Crucke, sur « les conséquences wallonnes de la restructuration annoncée chez Belfius »;
- M. Luperto, sur « la situation sociale chez Kraft Foods Rhisnes »;
- M. Luperto, sur « la situation sociale chez Alcatel-Lucent Namur »;
- M. Prévot, sur « les licenciements sur le site d'Alcatel-Lucent Namur » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles sont retirées.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « ID-CAMPUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « ID-CAMPUS »

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre de votre politique en matière de créativité et d'innovation, au-delà de la semaine de la Créativité, je voulais avoir un peu plus d'informations concernant l'initiative de l'ID CAMP réalisée par ID CAMPUS.

Cette démarche a permis une immersion de quatre jours dans la créativité et l'innovation pour des étudiants

sur le site du Sart Tilman. Quels en sont les résultats ? Des retours sont-ils disponibles sur la page Facebook de Creative Wallonia et sur le site ? Je m'étais dit que ce serait intéressant de donner un écho ici au sein de cette commission.

Je voulais aussi savoir quelles sont les perspectives en matière d'extension de ces initiatives dans toute la Wallonie ?

Il faut savoir qu'ID CAMPUS coordonne des masters au sein de différentes facultés et écoles, des formations axées sur des projets innovants. C'est vraiment une application concrète des programmes encourageant l'innovation. Comme je l'ai dit pour moi, c'est vraiment un vecteur clé en terme de redéploiement économique et industriel wallon.

Plusieurs projets précis ont été enclenchés dans le cadre d'ID CAMPUS, créant des liens concrets entre des entreprises et des étudiants. Ces projets touchent à des domaines aussi différents que le transport, la culture, l'énergie, l'industrie, l'aménagement urbain, le recyclage...

Je voudrais vraiment qu'il y ait un maximum de publicité et de lumière sur ces initiatives qui sont des initiatives concrètes.

Dès lors, pouvez-vous nous en dresser l'état des lieux précis et surtout voir comment exposer tous ces développements à l'extérieur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Madame la Présidente, Madame la Députée, ID CAMPUS constitue la première action entreprise chronologiquement au sein de Creative Wallonia : la stimulation de la créativité par le décloisonnement dans l'enseignement.

En effet, la mesure 1.1 de ce programme a pour intitulé : « Encourager l'offre éducative à destination des futurs acteurs économiques centrée sur la créativité et l'innovation ».

C'est sur cette base qu'est née ID CAMPUS, une plate-forme transdisciplinaire de l'Université de Liège, centrée sur la créativité et l'innovation. Pas un service académique au sens traditionnel, mais un véritable espace au sein duquel de jeunes diplômés travaillent à la réalisation d'un projet créatif, au service d'une entreprise, avec un diplôme complémentaire à la clé appelé « *creative project management* ».

ID CAMPUS, c'est aujourd'hui 6 projets créatifs menés par des équipes transdisciplinaires, des cours spécifiques, des conférences originales, des actions de sensibilisation et formation aux techniques de créativité et à l'économie créative, c'est un staff interne transdisciplinaire lui-même, c'est un ID CAMP par an, un *open space* où on a écrit sur les murs. Bref, c'est une rupture dans les systèmes d'éducation qui semble porter ses fruits.

Les projets réalisés au sein de la plate-forme sont des projets réels, derrière lesquels se tiennent des entreprises avec des besoins concrets d'innovation.

L'ID CAMP, qui s'est déroulé dans le cadre de la semaine de la créativité, est une formule inédite de programme d'initiation à la créativité, développé par ID CAMPUS.

En effet, l'ID CAMP 2012 était un séminaire résidentiel de quatre jours dans le monde de la créativité et de l'innovation qui a réuni plus de 40 participants d'univers variés : chefs et cadres d'entreprises, professeurs, doctorants, étudiants, membres du réseau québécois et français, mais aussi des demandeurs d'emploi.

Les résultats du séminaire sont en cours d'analyse. Les premières impressions et réactions des participants sont très positives, particulièrement sur l'apprentissage pratique de la créativité, la qualité des intervenants, la découverte de la Wallonie créative et la création d'un réseau de personnes intéressées par la créativité en Wallonie.

Pour enfin répondre à votre question précise de l'extension du dispositif en Wallonie, je pense qu'il faut différencier ID CAMPUS, plate-forme de créativité de l'ULg et l'ID CAMP, séminaire organisé par ID CAMPUS.

Tout d'abord, l'ID CAMP est un séminaire ouvert à l'ensemble de la Wallonie et qui a permis à tous les participants de découvrir la Wallonie créative. L'extension est déjà une réalité. Les participants ont par exemple découvert en équipes la Wallonie créative en se répartissant les villes suivantes : Liège, Charleroi, Namur, Mons et Louvain-la-Neuve ; ils ont relevé des défis créatifs pour des organisations wallonnes à l'aide de techniques nouvelles, et cætera.

Pour ce qui concerne ID CAMPUS, la plate-forme a été générée par l'Université de Liège mais peut accueillir des étudiants et initiatives de la Wallonie et de l'étranger, tout comme les entreprises avec lesquelles elle travaille. Par ailleurs, d'autres projets se développent dans d'autres institutions, je pense à Mons ou à Louvain-la-Neuve, également soutenus par la mesure 1.1. de Creative Wallonia. Je pense qu'il faut poursuivre dans cette voie, celle de l'ouverture, de la préparation des jeunes à la créativité et l'appréhension d'un monde de plus en plus complexe, rapide et connecté.

La prochaine étape sera une formation à horaire décalé pour un public de professionnels, formation

centrée sur la créativité et la gestion de l'innovation.

(M. Noiret, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Merci Monsieur le Président. Je commence par remercier M. le Ministre de ses réponses. Je vois qu'il y a des initiatives qui démarrent à Mons et à Louvain-la-Neuve, et donc par rapport à ces initiatives, je voulais en savoir un peu plus et cela fera sans doute l'objet d'une prochaine question. Je voulais aussi dire, Monsieur le Président, qu'il me semblerait vraiment intéressant de pouvoir avoir des auditions des responsables de ID CAMPUS parce qu'ayant eu l'occasion d'ailleurs d'en discuter un peu avec vous en aparté, il y a quelque temps, de mon sentiment après la semaine wallonne de la créativité qui est toujours assez enthousiaste. L'important aussi c'est de montrer à quel point il s'agit de projet concret et il faut donc donner une caisse de résonance à cela, c'est déjà le cas.

Pas uniquement dans le cadre d'un réseau de personnes intéressées par la créativité, mais vraiment montrer qu'en fait la créativité concerne tout le monde. Tous les Wallons et toutes les Wallonnes. Je le vois par rapport à un article que j'ai écrit sur mon blog suite à cette semaine wallonne, les retours que j'ai, viennent aussi bien d'indépendants, de fonctionnaires, de jeunes, de moins jeunes.... C'est assez incroyable de voir les personnes qui m'ont répondu suite à ce message, soit en me disant qu'elles étaient forcément intéressées, qu'elles trouvaient qu'il y avait vraiment un message d'espoir par rapport à cette initiative ou alors me demandant si l'industrie culturelle, par exemple, faisait partie de cette notion d'économie créative. Je pense qu'il faut vraiment faire passer le message le plus largement possible. Je remercie Monsieur le Ministre d'ores et déjà pour ses réponses.

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLÉ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA SEMAINE DE LA CRÉATIVITÉ EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompolé à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la semaine de la Créativité en Wallonie »

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, dans le cadre de votre programme Creative Wallonia, la semaine de la Créativité qui s'est tenue du 8 au 16 novembre partout en Wallonie a été un véritable succès avec plus de 5 000 participants.

On peut définir la démarche comme un véritable festival de l'innovation et se réjouir de cette opération au coeur de notre Wallonie en reconversion industrielle.

Ce n'est pas avec des dossiers tels qu'Arcelor que vous pourrez me contredire. C'est vraiment difficile, on le sait, pour l'instant.

En effet, une telle démarche, en tout cas, permet de redynamiser nos talents, nos forces wallonnes. Je voulais justement, après quelques semaines, faire le point avec vous sur cette semaine de la créativité.

Globalement, de quelles évaluations pouvez-vous disposer ? Quels objectifs de sensibilisation ont-ils pu être réalisés suite à cette opération ? Peut-on disposer d'une évaluation en termes de taux de pénétration de l'événement en Wallonie ? Quelles sont les sous-régions qui, selon vous, ont été les plus réactives ou sur lesquelles l'accent a été porté ?

L'innovation et la créativité sont les clés du développement industriel et économique. Dans un objectif de renforcement de ces actions sensibilisatrices dans le futur, quelles pistes peuvent être envisagées afin de permettre à ce type d'événement d'être encore davantage inscrit dans la plus large part de la citoyenneté wallonne ? Bon, 5 000 participants, franchement, c'est déjà pas mal.

J'entends par là, comment permettre une vulgarisation étendue du concept ? Moi, quand je parle de Creative Wallonia, NEST up, Boost Up, certains me disent « Joëlle, on en a marre que tu parles à chaque fois avec des mots anglais. » Ce qui se passe aussi, c'est qu'il y a vraiment des liens qui se sont créés avec notamment HEC Montréal. C'est vrai que là-bas, ils passent de l'anglais au français de façon tellement facile que cela paraît tellement normal. Je crois que, pour parler de vulgarisation, il faut peut-être réfléchir aussi parfois aux termes utilisés.

En tout cas, l'idée, c'est de permettre vraiment à chaque Wallon, à chaque Wallonne d'épanouir sa créativité tout en contribuant au dynamisme de notre économie.

Je suis convaincue que ce sont des opérations qui visent à donner finalement une image plus juste de la Wallonie aux investisseurs potentiels.

Comme je vous l'ai dit, je ne manque pas de plébisciter, de promouvoir certaines de ces opérations, notamment la « Semaine de la Créativité » via cet article largement partagé, largement commenté très positivement.

Maintenant, il n'y a pas que du positif. Je pense aussi

qu'il faut pouvoir s'arrêter aux critiques. Je vois bien qu'au niveau de la perception citoyenne, certains me répondaient en me disant « C'est surtout de la communication. ». Je voulais vraiment pouvoir leur apporter des réponses, puisque l'avantage, c'est que le suivi et le détail de ce qui est dit ici pourront évidemment être partagés et communiqués.

Je pense que ces réactions estiment que si la volonté est réellement d'aider l'esprit d'entreprendre, il faut vraiment qu'il y ait une réelle simplification administrative, des législations plus simples, plus équitables. On l'a évoqué dans la discussion précédente. Ce sont aussi des entrepreneurs dont le vécu justifie qu'ils puissent aussi se permettre de critiquer parfois l'imbroglio législatif et administratif, par rapport à l'obtention des subsides. Ils ont l'impression de recevoir d'une main pour après les retourner de l'autre par rapport à tout ce qui est impôts, fiscalité indirecte.

Ce sont des constats amers, après tout, c'est positif. Je pense que même s'ils sont rudes, ils méritent d'être examinés, analysés et surtout appellent les questions suivantes.

Comment être davantage pédagogue ? Comment pourrait-on fédérer un plus grand nombre d'entrepreneurs autour des opérations encourageant l'innovation ? Comment vraiment pouvoir intégrer presque dans notre quotidien cette notion de créativité qui doit percoler dans tous les aspects d'ailleurs de la société wallonne et pas uniquement même de l'économie ? Comment peut-on résorber les difficultés de la pratique par rapport aux mesures innovantes et porteuses, initiées par notre législature ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Le renforcement de la position de la Wallonie parmi les territoires européens les plus innovants ne peut se concevoir à travers des actions qui ne cibleraient que le secteur industriel ou entrepreneurial.

Comme nombre de spécialistes l'ont démontré, l'environnement global dans lequel évolue la sphère économique joue un rôle déterminant. C'est pourquoi, à la différence de la plupart des programmes de politique économique, le programme Creative Wallonia cible, au travers diverses actions, le grand public. La semaine de la Créativité, Creative People, les mesures centrées sur l'éducation, parmi d'autres, participent prioritairement à cet objectif.

La semaine de la Créativité 2012, fut, par exemple, l'occasion pour plus de 5 000 participants d'aller à la rencontre du potentiel d'innovation en Wallonie à travers plus de 25 événements centrés sur les méthodes et expériences créatives ainsi qu'à travers la découverte de plus de 40 entreprises et organisations innovantes.

Colloques, rencontres, *workshops* ont animé toute la Wallonie. Que ce soit à Namur, Liège, Tournai, Mons, Charleroi, Louvain-la-Neuve, entre autres, les différentes activités ont permis aux participants de s'initier aux techniques de créativité, de se former à l'économie créative, d'échanger et de débattre avec des experts wallons et internationaux sur des domaines aussi variés que le design, l'entrepreneuriat, les dynamiques de mise en réseau ou encore l'innovation numérique et sociale entre autres.

Plusieurs éléments nous permettent d'avancer un bilan très positif pour cette édition 2012 :

- le nombre d'événements et d'entreprises partenaires qui ont fait de cette semaine un succès;
- le taux de participation des citoyens à chaque activité proposée;
- la demande forte des acteurs de l'innovation de rééditer cette initiative;
- sans oublier les retours très positifs de certains participants et/ou intervenants.

Citons par exemple, les témoignages d'experts internationaux ayant participé à cette édition 2012, que ce soit Laurent Simon, Professeur à HEC Montréal et fondateur de MOSAIC, centre de recherche en économie créative, qui a décrit Creative Wallonia comme « le dispositif de politique publique le plus complet parmi les initiatives centrées sur l'économie créative », ou encore Francis Pisani, journaliste pour *Le Monde* qui réalise un tour du globe à la découverte des lieux d'innovation via son projet Winch et qui a intitulé l'une de ces chroniques : « Pour l'innovation, pas besoin d'aller à Singapour : il y a la Wallonie ».

Alors oui, la semaine de la Créativité est une action de communication, mais ce doit être entendu dans son sens terme : celui de mise en valeur de la sensibilisation, d'initiation à l'économie créative qui constitue un enjeu crucial pour la transformation économique de notre territoire.

Par ailleurs, il faut rappeler que la semaine n'est que l'une parmi une vingtaine d'autres mesures et actions entreprises dans le cadre de Creative Wallonia qui s'adressent, toute l'année, aux entrepreneurs, et ce, au sens large : enseignants, étudiants, citoyens, PME, chercheurs, et cætera. Mesures qui visent à inscrire la créativité au cœur de la formation universitaire ou en haute école, à stimuler la création de centres de *coworking* et de *smart work* centres, à soutenir les industries créatives, et cætera.

Je vais, dans la foulée, répondre aussi à M. Senesael.

Dans le but d'éveiller la créativité dès le plus jeune âge et de mettre en place une action à effets démultiplicateurs, le gouvernement a par exemple choisi

de travailler directement à la sensibilisation et à l'accompagnement des futurs enseignants via le lancement d'un appel à projets qui visera le soutien de deux projets pilotes au sein de hautes écoles pédagogiques.

Véritables lieux d'expérimentation de l'innovation éducative, ces deux projets pilotes seront l'occasion de tester, d'initier et d'implémenter des pratiques pédagogiques innovantes favorisant l'éveil à la créativité dès le plus jeune âge.

Cette mission sera menée en plusieurs phases.

La première étape est en cours. Il s'agit de réaliser une veille stratégique permettant d'identifier les bonnes pratiques wallonnes, ainsi que de manière internationale, afin d'épingler les plus pertinentes pour notre territoire.

Cette première étape sera suivie de plusieurs actions de sensibilisation à l'attention des 18 hautes écoles pédagogiques, début 2013, pour aboutir, en fin de phase 1, au lancement de l'appel à projets sur base d'un cahier des charges précis déterminant l'objet de l'appel et les critères de sélection.

Sur base des candidatures reçues, suite à l'appel à projets lancé aux 18 hautes écoles, deux établissements seront ensuite sélectionnés , en phase 2, et bénéficieront d'un accompagnement individuel et d'un soutien financier pour mettre en place leur projet de *Creative School Lab*.

L'objectif étant, à terme, fort des expériences vécues et des méthodologies mises en place par les projets pilotes, de disposer d'une *Creative School Lab* dans chaque haute école pédagogique.

Le planning définitif doit encore être affiné lors de la première phase, mais nous espérons une sélection des projets pilotes début de l'année scolaire 2013.

Ces différentes phases seront construites en partenariat avec l'*European Schoolnet*.

L'*European Schoolnet* est un réseau européen qui compte notamment parmi ses membres plus de 30 ministères de l'Éducation en Europe et aux alentours. Actifs depuis près de quinze ans dans l'accompagnement des acteurs de l'éducation à la transformation des pratiques pédagogiques par les technologies de l'information et de la communication, ils sont notamment au centre de la création d'un *livinglab - the future Classroom* - mis en place grâce à l'implication de plusieurs partenaires privés et axés essentiellement sur les pratiques innovantes en matière d'éducation.

Cette action s'inscrit pleinement dans la continuité d'autres actions, comme notamment le projet « écoles numériques » qui a permis d'équiper 28 établissements d'outils informatiques, la dynamique relative à la sensibilisation des jeunes à l'esprit d'entreprendre mise en œuvre par l'Agence de stimulation économique et étroitement liée à la dimension de créativité et d'innovation, ou encore à certains projets initiés dans le cadre de *Creative People* et qui ont pour objectif, de sensibiliser certains enseignants aux techniques de créativité.

Tous ces projets sont généralement accueillis favorablement par le secteur qui est de plus en plus conscient des enjeux liés avec l'intégration de pratiques pédagogiques innovantes en lien avec la complexité du monde actuel.

Pour être complet, au regard de votre question, Madame Kapompolé, une action est menée en matière de simplification administrative, notamment via le plan Action Industrie. Mais cela, c'est de la compétence de mon excellent collègue, M. le Ministre-Président.

(M. Pirlot, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Merci à M. le Ministre pour ses réponses. Monsieur le Président, suite à cette question, j'aurais vraiment une proposition à faire au sein de cette commission, celle d'organiser des auditions. C'est vrai que M. le Ministre a évoqué Laurent Simon de Montréal, Francis Pisani du journal *Le Monde*. Il y a des acteurs wallons de la créativité qu'on pourrait très bien activer assez rapidement au sein de notre commission ; cela nous permettrait de faire le point. La politique wallonne en matière de *coworking* est totalement inédite par rapport au soutien des pouvoirs publics. Je trouve que c'est aussi important de le faire remarquer.

Lors des auditions au niveau des pôles de compétitivité des clusters, nous avons encore découvert des choses même si c'est un dossier que nous connaissions depuis le début du lancement de ces pôles. On peut peut-être même envisager une mission parlementaire, on verra. Dans un premier temps, les auditions. J'aimerais vraiment formuler cette demande à votre attention, Messieurs les présidents.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE RAIL ET LE TRILOGIPORT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rail et le Trilogiport ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, il y a évidemment beaucoup d'incertitudes et de versions – sinon contradictoires, à tout le moins nuancées – par rapport au plan d'investissement de la SNCB 2013-2025 puisqu'il semble devoir diminuer drastiquement. J'entendais des collègues interpeller M. Magnette au Sénat qui se voulait plus ou moins rassurant pour certains projets dans l'arrondissement de Liège, mais malgré tout, une hypothèque pèse sur la connexion ferroviaire du Trilogiport. Je sais que le Trilogiport, c'est un dossier qui est un peu à la frontière des compétences de plusieurs ministres, mais j'aimerais avoir votre point de vue, Monsieur le Ministre.

Quand je vous pose des questions sur le DAR, vous me dites que vous faites confiance à vos collègues. En va-t-il de même pour le Trilogiport ? La connexion est-elle en danger ? Peut-il y avoir des risques économiques pour le projet ? Il y a des recours en annulation ou suspension au Conseil d'État. Certains sont toujours pendants. Le Trilogiport avait été réintégré dans le projet DAR, ce qui fait qu'il y a quand même une incertitude juridique qui pèse sur lui. J'aurais donc voulu connaître votre point de vue sur l'évolution du plan d'investissement SNCB et j'ajoute l'avenir DAR du dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, la plate-forme trimodale eau-rail-route Trilogiport d'une superficie de 120 hectares est gérée par le Port Autonome de Liège sur lequel je n'ai pas de tutelle.

Le rail sera mis en œuvre par la ligne venant de Bressoux en passant par Chertal et longeant le canal.

Pour organiser cette ligne, une voirie complémentaire entre Chertal et la plate-forme doit être réalisée. Elle le sera par le Service public de Wallonie grâce à un financement Feder.

En ce qui concerne le plan d'investissements 2013-2025 de la SNCB, d'après les informations en ma possession, il fait toujours l'objet de discussions au sein du groupe SNCB et n'a pas été examiné par le Gouvernement fédéral.

Les options définitives de ce plan ne sont donc pas officiellement connues et n'ont fait l'objet que de rumeurs dans presse. Aussi me paraît-il prématuré de les commenter.

Il est cependant évident que notre gouvernement est et restera très attentif à l'évolution de ce dossier. Il est clair que l'arrêt de la Cour constitutionnelle ne pose pas un problème en tant que tel, mais ouvre nécessairement des voies de recours. J'espère que le Conseil d'État poursuivra ce qu'il fait depuis un certain temps, c'est-à-dire de considérer que les procédures qui ont été appliquées dans le Trilogiport sont conformes au droit applicable chez nous.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Ce ne sont évidemment pas des rumeurs que je demande qu'on commente, mais clairement, une proactivité de la région dans ce dossier est d'être attentif. Je ne doute pas que vos contacts sont suivis et nombreux avec M. Magnette.

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE PLAN STRATÉGIQUE DU GOUVERNEMENT FLAMAND POUR LE LIMBOURG »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le plan stratégique du Gouvernement flamand pour le Limbourg ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est une partie de dossier que nous avions évoquée en plénière après l'annonce de la fermeture de Ford Genk. Je vous avais interrogé sur la mobilisation limbourgeoise. Vous m'aviez répondu : « Il faut travailler dans le cadre de leur région et essayer de trouver les synergies ». Je suis d'accord avec cet énoncé, mais dans l'entretemps, le *Strategisch Plan voor Limburg in het Kwadraat* sera présenté d'ici janvier.

Les conclusions de cette étude et les orientations qui s'en dégageront vont avoir une influence très importante sur l'économie liégeoise. On sait, par exemple, que les relations entre Liège et le Limbourg, notamment avec la commune de Riemst, n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Et c'est toujours le cas, sauf erreur, au vu des recours introduits par la Région flamande notamment contre l'aéroport et l'allongement de la piste. Je cite cet exemple-là pour dire que les relations ne sont pas nécessairement, bien que nous soyons voisins, un long fleuve tranquille.

Avez-vous connaissance des pistes envisagées dans ce plan ? Vous positionnez-vous comme Ministre de l'Économie wallonne pour voir dans quelle mesure nous

pouvons nous positionner et être partenaires plutôt que placés devant le fait accompli qui ne nous serait pas favorable ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame la Députée, le Ministre-Président du Gouvernement flamand, M. Peeters, a en effet annoncé qu'il allait charger un groupe de 12 experts, sous la direction du professeur émérite Herman Daems - ancien Président de la GIMV et actuel Président de BNP Paribas Fortis - de travailler à un plan stratégique visant à soutenir l'économie limbourgeoise après la fermeture de Ford Genk.

Le groupe d'experts sera composé de personnalités issues des sphères politiques et économiques, ainsi que des partenaires sociaux.

Le plan devrait être transmis au Gouvernement flamand en janvier prochain, qui travaillera à sa mise en œuvre politique, en coopération avec une task force déjà en place, composée notamment des gouvernements fédéral et flamand, du gouverneur de la province et des partenaires sociaux.

L'objectif du plan est d'arrêter la hausse du chômage attendue après la fermeture de l'usine Ford Genk. L'idée du Gouvernement flamand est de mettre en place un plan de relance pour permettre au Limbourg de redévelopper des zones d'activités économiques et, donc, de l'emploi.

Il est encore prématuré pour connaître les axes de ce plan qui doit seulement être construit, raison pour laquelle il ne sera présenté, au plus tôt, qu'au début de l'année prochaine.

Il va de soi que je porterai à ce plan toute l'attention qu'il se doit, tant en ce qu'il comportera de positif pour le Limbourg, mais aussi de ce qu'il pourrait, le cas échéant, engendrer des éléments positifs.

Pour le surplus, je rappelle que nous n'avons jamais cessé, en Région liégeoise, de mener une telle réflexion, que ce soit au sein du GRE, à travers les études Mckinsey, le Comité exécutif du GRE présidé par Monsieur Jacques Pèlerin, Président de l'UWEL, ou encore au sein du Comité stratégique présidé par Monsieur Bernard Serin, PDG de CMI. Il va de soi que j'aurai des contacts avec mon homologue, M. Peters, pour examiner avec lui en quoi nous pouvons articuler de manière positive le développement des deux régions plutôt que d'en faire une concurrence.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne pour sa réplique.

Mme Defraigne (MR). - C'est évidemment la fin de votre réponse qui est importante. Comme pour d'autres dossiers, je ne sais pas si on peut convenir d'une méthode de travail, mais ce ne serait pas inintéressant qu'on puisse avoir une communication sur l'évolution du dossier et sur ce que la Région liégeoise peut espérer de positif parce que c'est évidemment ça qui motive les forces vives.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DE LA SOGEPA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la réforme de la gouvernance de la SOGEPA ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). - Depuis plusieurs mois, Monsieur le Ministre, je vous interroge sur la situation de la SOGEPA, singulièrement à la suite des tensions internes dont la presse s'était fait écho, notamment en ce qui concerne l'évolution des structures de gouvernance de l'organisme et la qualité de la gestion interne. Inutile de rappeler que les nombreuses difficultés rencontrées en interne n'ont guère été propices à la sérénité nécessaire à la bonne marche d'une entreprise.

Parmi les éléments problématiques pointés, figurait la question des modifications statuaires, avec entre autres cette idée de créer une structure « semi-bicéphale » avec la désignation d'un président du conseil d'administration différent du président du comité de direction – dont les noms d'ailleurs étaient bien connus et circulaient abondamment.

En février, en réponse à ma question, vous aviez déclaré que la question de la nomination de la présidence du conseil d'administration ne semblait pas la plus urgente. Les faits vous ont confirmé cette affirmation. Vous indiquiez, par ailleurs, qu'une réflexion plus large concernant la redéfinition des rôles était en cours et que vous souhaitiez aller plus loin qu'une simple modification statutaire avec la possibilité d'une réorganisation plus importante de l'organisme en deux métiers distincts – sidérurgie et entreprises en difficulté.

Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, à la suite notamment des décisions et déclarations communications intervenues récemment, faire le point avec vous concernant ce dossier.

Quels sont les différents éléments des réformes qui

sont aujourd'hui sur la table ? Cette division des présidences est-elle définitivement abandonnée, comme j'en avais d'ailleurs exprimé le souhait, à l'instar du souhait que j'exprime par rapport à d'autres organismes ? Qu'en est-il de la réforme en profondeur que vous évoquiez à la faveur des diverses réponses formulées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, le gouvernement a approuvé les éléments que je qualifierais d'optimalisation des outils financiers. Comme vous le savez, les entreprises qui sont les principales utilisatrices des outils financiers souhaitent les conserver et soutiennent d'ailleurs leur action, que se soit au niveau des P.M.E., des grandes entreprises ou des entreprises qui doivent faire appel à de la restructuration.

Ce que nous avons décidé, c'était l'accord de gouvernement : à la SRIW, il y a une différence entre le président du conseil d'administration et le président du comité de direction ; à la SOWALFIN, il y a une différence entre le président du comité de direction et du comité de direction. Nous avons fait la même chose : il y aura donc, à l'avenir, un président du conseil d'administration – M. Thierry Castagne – et un président de comité de direction.

Pour le surplus, nous avons décidé de permettre le transfert d'un certain nombre de participations qui étaient, par l'évolution du temps, actuellement dans les différentes structures, de manière à renforcer la cohérence. Ainsi, la SOWALFIN travaille avec les P.M.E. ; la SRIW avec des grandes entreprises dans un certain nombre de secteurs stratégiques ; la SOGEPA travaille pour les entreprises en restructuration. Nous avons, à cet égard, indiqué que l'intérim management faisait partie des missions de la SOGEPA puisque cet intérim management est souvent lié à de la restructuration. Il y aura encore d'autres éléments.

Nous avons aussi, dans l'optimalisation, décidé de créer une cellule de veille économique plus structurée au niveau de la SOGEPA, de manière à avoir notamment l'anticipation des évolutions économiques. Il n'y avait pas, aujourd'hui en Wallonie, un comité de politique économique. Il est donc créé au sein de la SOGEPA, sans addition de recrutement personnel.

Nous en avons parlé très longuement dans le cadre du budget – puisqu'une collègue de M. Borsus m'a interpellé sur la réforme des outils dans le cadre du budget 2013 –, nous faisons une cellule code 8 de manière à suivre très précisément l'évolution de la jurisprudence tant de EUROSTAT que de l'ICN. Cette cellule sera basée à la SOWALFIN dans la mesure où c'est le nombre d'interventions qui nous paraissaient être le plus adéquat. Nous avons aussi constitué un comité stratégique qui reprend les représentants des trois grands outils, de manière à ce qu'il y ait une politique plus concertée sur l'évolution des choses et une synergie plus grande entre les outils. Je crois que les outils gardent leur pertinence, mais qu'il y a un certain nombre de choses qui peuvent être améliorées ; c'est la raison de ce comité stratégique.

Aujourd'hui, la réforme est approuvée. C'est une réforme d'optimalisation ; ce n'est pas une restructuration, c'est bien la volonté d'améliorer ce qui va bien en le faisant aller mieux ! Ce n'est donc pas de détricoter ce qui va bien pour le faire moins bien fonctionner.

Aujourd'hui, je suis heureux que le gouvernement ait approuvé intégralement cet élément de réforme. Je pense que les trois outils sont particulièrement satisfaits de la manière dont ils sont traités, car on clarifie les missions de chacun et on fait en sorte que ces trois outils soient mieux articulés pour fonctionner au mieux pour soutenir le développement économique de notre région.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus pour une courte réplique.

M. Borsus (MR). - Brièvement, Monsieur le Président. Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponses.

Nonobstant la spécialisation des métiers que l'on doit souligner, nonobstant le fait d'avoir une veille code 8 – il me semblait entendre du Ministre du budget que cette question était largement réglée, en tout cas pour le passé et le présent –, je constate qu'on s'est limité, si je puis dire, à spécialiser, à organiser les choses entre les interlocuteurs et à actualiser certaines missions des interlocuteurs.

Je constate, par ailleurs, qu'on n'a pas rationalisé : les interlocuteurs restent aussi nombreux. On a ajouté une coupole. La rationalisation à la sauce wallonne, c'est ajouter un toit de concertation aux interlocuteurs existants dont, par ailleurs, on a clarifié la spécialisation des missions.

Je considère que c'est un acte manqué pour ce qui concerne la rationalisation des institutions.

Par ailleurs, le fait de scinder, dans une structure comme la SOGEPA, la présidence du conseil d'administration et du comité de direction ne me paraît pas un but en soi. Je ne vois pas en quoi cet élément est de nature extrêmement structurante par rapport à l'avenir du travail de cette structure.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES JARDINS D'ANNEVOIE ET LES COÛTS DES PROCÉDURES POUR LA RÉGION WALLONNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les Jardins d'Annevoie et les coûts des procédures pour la Région wallonne ».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je me permets de revenir quant à un élément très précis de ce dossier. Il y a à peu près un an que je suis en dialogue avec M. le Ministre sur ce point particulier du dossier. Ce point, il est très précis : combien le dossier des Jardins d'Annevoie a-t-il coûté, en frais d'avocats, de procédures, de justice et généralement divers depuis 2004, à la Région wallonne ou aux structures dépendantes ou partenaires de la Région wallonne ?

J'ai adressé plusieurs questions à M. le Ministre. Je comprends très bien que dans la foulée, il n'avait pas nécessairement les informations. Il me les a promises à la suite de ces réunions. J'ai ensuite adressé une question écrite, une nouvelle question écrite dépassée dans les temps, puis une question orale. M. le Ministre, très légitimement, était absent au moment de la réponse, raison pour laquelle je n'ai pas eu les coûts exposés. J'ai seulement eu comme réponse le fait que les coûts étaient importants à un point tel que la Région wallonne a pu obtenir une réduction, un prix discount, de 25 % sur les tarifs annoncés d'un certain nombre des honoraires.

Dès l'instant où on connaît le montant de la réduction, je ne doute pas une seule seconde qu'on connaisse depuis quelle base et jusqu'à quoi amène la réduction. Ma question est donc simple.

Monsieur le Ministre, pouvons-nous, en toute transparence, connaître l'addition pour la région ou pour un de ses véhicules, je pense notamment à la SOGEPA ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - La question est relativement simple. Les coûts sont extrêmement importants pour la région, dans la mesure où ce dossier est extrêmement complexe, comme vous le savez, et a généré énormément de frais.

L'économie est le titulaire malheureux d'un dossier que nous avons hérité du temps où c'était le même ministre qui avait le tourisme et l'économie et où on a demandé à l'économie de se charger de cela. Je suis donc l'heureux titulaire d'un dossier qui ne concerne pas mon département et où la complexité des procédures est extrêmement lourde.

(Réaction de M. Borsus)

Si c'est pour cette raison, je comprends mieux.

Cela dépend de ce que l'on met dedans. Aujourd'hui, nous allons avoisiner les 200 000 euros de coûts pour la région depuis l'origine du dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je vois qu'on approche, Monsieur le Ministre, puisque vous nous décrivez maintenant le fait qu'on va avoisiner les 200 000 euros.

Ma question était un peu précise. Elle demandait quels sont les montants des coûts engendrés. Je détaillais, avocats, frais de procédures, frais de justice, et cætera. Je suppose que si vous avez l'addition, comme toute bonne addition, vous devez avoir le détail.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA FERMETURE DE COLGATE-PALMOLIVE À MILMORT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la fermeture de Colgate-Palmolive à Milmort ».

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le 5 novembre, le groupe américain annonçait la fermeture de son site à Milmort. C'est évidemment un coup dur.

Pouvez-vous nous donner un état du dossier ?

C'est un groupe dont la situation financière apparaît excellente puisqu'il me semblait qu'on annonçait 650 millions de dollars de bénéfices.

Quels sont les espoirs et quelles sont les actions du Gouvernement wallon par rapport à cette direction d'entreprise ? Est-ce qu'on a appliqué la procédure Renault en l'espèce ? Combien de personnes sont-elles directement et indirectement concernées par cette fermeture ?

C'est un dossier qui est un petit peu passé à l'arrière-plan de celui de la sidérurgie parce que c'est moins frappant, moins visible, mais cela concerne évidemment une destruction et une déstructuration de notre tissu industriel ou limite industriel. Je pense que cela vaudrait la peine que vous nous donniez votre point de vue sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - L'histoire entre Colgate-Palmolive et la Belgique commence dès 1928, date où l'entreprise s'est installée sur le territoire belge, à Bruxelles plus exactement.

Dès 1931, elle a signé un contrat avec les Savonneries Dubois à Liège pour la fabrication de savons de toilette dont les activités ont cessé en 1955. Colgate-Palmolive a alors repris le personnel et les installations et y a transféré ses ateliers de produits de toilette de Bruxelles.

Dans les années '60, le département parfumerie a été créé dans les locaux.

En 1974, le groupe a acquis 40 hectares de terrain au parc industriel des Hauts-Sarts, à Milmort et y a construit une nouvelle usine de 45 000 mètres carrés.

En 1978, le nouveau centre de recherche européen du groupe y a été inauguré, suivi d'une nouvelle parfumerie dix ans plus tard.

L'usine de Liège a fermé en 1991, mais la parfumerie et le centre de recherche ont poursuivi leurs activités.

Durant les années 2000, plusieurs restructurations ont eu lieu.

En 2007, le site a perdu 60 % de son personnel.

Le 5 novembre dernier, la direction de l'entreprise a annoncé son intention de procéder à la fermeture pure et simple du site. Une soixantaine d'emplois seront concernés et près de 90 si l'on prend en compte l'emploi indirect. La procédure Renault a été lancée et un conseil d'entreprise se réunit de manière hebdomadaire.

Il ne s'agit pas ici d'un écrémage comme on a déjà pu le subir ces dernières années, mais bien de la fermeture. Celle-ci est annoncée pour la mi-2013.

Il va de soi qu'à nouveau, l'emploi est durement frappé dans notre région et que nous ne pouvons que penser aux familles et aux personnes concernées.

Ce plan de restructuration fait partie d'un plan global au niveau mondial : Colgate-Palmolive, qui emploie 38 600 travailleurs et qui est cotée en bourse, avait laissé entendre, fin octobre, vouloir se séparer de 6 % de son personnel au niveau mondial d'ici 2015 afin de réduire ses coûts. Les conséquences ne se font pas ressentir que chez nous, mais également en Suisse, en Allemagne et en Pologne.

En ce qui concerne les résultats du groupe, je peux vous dire qu'à l'occasion de la dernière publication trimestrielle, ils sont conformes aux attentes du marché.

Le fabricant américain de produits d'hygiène a publié un résultat net hors exceptionnel en hausse de 3 % à 661 millions de dollars, soit un bénéfice par action en augmentation de 5 % à 1,38 dollar, en ligne avec les attentes des analystes.

La marge brute du troisième trimestre a profité des hausses de prix et des mesures d'économies qui lui ont permis d'absorber les augmentations de coûts de matières premières et d'emballage, ainsi que des éléments de change.

Tout indique donc que nous sommes confrontés à une entreprise qui est orientée profits et qui cherche la maximisation de celui-ci. La solution retenue est donc de faire une coupe dans les coûts.

Au vu de cette situation, j'ai souhaité charger la SOGEPA d'une mission spécifique. Je lui ai demandé d'analyser la situation économique et financière de la parfumerie sur le site de Herstal, et s'il advient que le site est *self supporting*, d'entreprendre des démarches avec des repreneurs potentiels.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, Madame la Députée.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - C'est évidemment un élément important. J'aurais souhaité savoir dans quels délais la SOGEPA doit rendre son analyse et les conclusions de celle-ci pour qu'on puisse revenir vers vous.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je pense qu'on pourrait refaire le point au début de l'année prochaine.

La fermeture étant annoncée pour mi-2013, nous n'avons pas beaucoup de temps, mais nous avons quand même le temps de voir si des repreneurs seraient intéressés.

Mme Defraigne (MR). - Donc, on est sous le coup de la phase 1 de la loi Renault en ce moment. Apparemment, la direction a déjà annoncé très clairement ses intentions. On est dans la négociation du plan social sans grand espoir par rapport à la direction actuelle.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je ne peux pas violer une loi de ...

Mme Defraigne (MR). - Je sais bien.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Tant que la phase 1 n'est pas terminée, je ne sais pas ce qu'il en adviendra.

Mme Defraigne (MR). - D'accord, vous avez raison.

Début janvier, nous reviendrons aux nouvelles.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - Je rappelle que M. le Ministre doit être libéré vers 12 heures 25 et qu'il rencontre en début d'après-midi les représentants de la Direction des syndicats d'ArcelorMittal.

Je pose donc la question de savoir ce que vous souhaitez.

La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Il y a deux aspects qui ont été regroupés. Il y a tout ce qui concerne ArcelorMittal et NLMK qui sont ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je suis dans le même état. Il ne m'invite pas tous les jours, donc....

M. Noiret (Ecolo). - Je pense donc qu'il faut clarifier par rapport aux deux questions.

Je ne sais pas si c'est le cas pour mes collègues, mais c'est clair que les choses évoluent extrêmement vite et dans des sens divers. On se rend bien compte qu'un grand nombre de nos questions vont avoir comme réponse...

Mme Defraigne (MR). - Ce que je propose, c'est que le ministre fasse son exposé et nous dise l'état de la question de son règlement.

M. Noiret (Ecolo). - Si je peux terminer. Je pense effectivement qu'un certain nombre de réponses vont aussi être soumises aux rencontres de cet après-midi.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Je peux donner l'état des lieux. Premièrement, j'ai donc une réunion tripartite ...

M. Wesphael (Indépendant). - Je pense qu'il y a d'une part l'état des lieux que peut faire le ministre, mais d'autre part, il y a l'état des lieux que peut faire le parlement en préalable de la position que le ministre ira défendre dans le cadre de la concertation sociale.

Il me semble donc que ce débat doit pouvoir se tenir dans de bonnes conditions. J'avais moi-même demandé que l'on anticipe ce débat début de la semaine dernière par une séance publique extraordinaire. On l'a postposé aujourd'hui. Je souhaite donc que ce débat ait lieu dans les formes.

Je ne suis pas le seul à décider puisqu'en plus, je ne peux pas voter. Je fais donc une suggestion. Je demande à mes collègues qu'ils se déterminent également. Je ne vais pas imposer ma règle. Je dis simplement que c'est un débat de ...

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Vous avez rendez-vous à 12 heures 25.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Non, c'est vous qui devez arrêter. C'est cette commission qui doit arrêter ses travaux à 12 heures 30, pas moi.

Moi, je reste le temps que vous voulez, mais vous devez interrompre à 12 heures 30.

Je suis à votre disposition.

Mme Defraigne (MR). - Continuons alors jusque 13 heures. Je ne sais pas combien de temps cela va prendre. Ce sont surtout les réponses qui sont importantes plutôt que les questions, mais...

Faisons le débat alors.

M. Wesphael (Indépendant). - S'il n'y a pas d'urgence, je ne vois alors pas où était le problème.

M. le Président. - Il y a visiblement une commission conjointe à laquelle doit assister notre présidente en titre.

Je suis tout à fait disposé à rester plus longtemps.

M. Noiret (Ecolo). - Pour être précis, je n'ai aucun souci à ce que l'on fasse le débat. Simplement, la commission conjointe a été déterminée par la Conférence des présidents et ce n'est pas seulement la présidente qui y participe, mais bien l'ensemble des membres de la commission, soyons bien clairs.

M. le Président. - Vous savez bien que je suis totalement soumis à la Conférence des présidents, cette instance suprême de notre parlement.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ÉTAT DE LA SIDÉRURGIE WALLONNE ET SON AVENIR »

QUESTION ORALE DE M. NOIRET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES SUITES DES DERNIERS ÉVÉNEMENTS DANS LE BASSIN SIDÉRURGIQUE LIÉGEOIS »

QUESTION ORALE DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE REJET DU PLAN SOCIAL PAR LES TRAVAILLEURS D'ARCELORMITTAL »

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES DOSSIERS NLMK ET DUFERCO »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'état de la sidérurgie wallonne et son avenir »; la question orale de M. Noiret à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les suites des derniers événements dans le bassin sidérurgique liégeois »; la question orale de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le rejet du plan social par les travailleurs d'ArcelorMittal » et la question orale de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les dossiers NLMK et Duferco ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la situation de l'acier wallon est aujourd'hui pour le moins problématique et dramatique. Je pense qu'il y a eu un certain nombre d'erreurs stratégiques dans ce dossier pour lequel vous ne portez pas de responsabilité parce que j'ai noté depuis ces derniers mois votre volonté d'aller de l'avant à chaque fois que c'était nécessaire et de la même manière que vous êtes revenu précisément de votre voyage économique avec le Prince Philippe pour essayer de trouver une solution de compromis sur le plan social.

Cette précaution mise à part me permet d'aller plus avant dans ce que j'ai envie de vous dire.

Je pense que la Belgique a été, dans ce dossier, extrêmement timide. Elle n'a nullement pris ses responsabilités et il n'y a pas eu suffisamment de prises de position politique du Premier Ministre vis-à-vis d'ArcelorMittal. Pourquoi dis-je cela? Car cela fait des mois, avec un certain nombre de syndicalistes, que je plaide pour la nationalisation de la production d'ArcelorMittal et en particulier, à Liège.

Je me souviens encore de ce que me disaient certains parlementaires et certains ministres de l'époque: « La nationalisation, c'est du communisme ! ». Je suis assez affolé aujourd'hui de voir qu'une partie de la droite française la réclame, le centre de manière évidente et les autres. Aujourd'hui, il y a un conflit ouvert au sein du PS Français sur la nécessité de nationaliser.

En tout état de cause, si on prend l'exemple de Florange, la menace de la nationalisation qui ne s'est pas faite, a fait en sorte aujourd'hui, même s'il est difficile de croire aux promesses de Mittal que les hauts fourneaux de Florange ne soient pas définitivement fermés, mais qu'ils restent sous cocon et que Mittal respecte son plan d'investissement dans le reste du secteur de l'acier et de Florange.

Je pense que si la Belgique, avec vous, avec le Premier Ministre avait dès le départ dans ce dossier, eu l'outrecuidance d'annoncer à Mittal qu'il allait se heurter à un mur juridique, si nous avions également envisagé tous les recours systématiques sur le plan européen en matière de respect de la concurrence, si nous avions brandi cette menace, je pense que nous serions aujourd'hui, avec les syndicats, dans une position de force beaucoup plus grande et plus forte pour faire plier Mittal non seulement par rapport au maintien des hauts fourneaux de Liège ou la possibilité de les rallumer un jour, mais idem en termes de plan social qui aurait alors pu être négocié dans des conditions bien plus ambitieuses.

À NLMK, La Louvière, ce sont quelque 430 emplois qui vont être supprimés. La direction recourt à l'ultimatum qui vient de tomber. Ils refusent maintenant de payer les déficits parce qu'il n'y a pas d'accord social alors que tout le monde sait les bénéfices que cette entreprise a engendré l'année passée et les bénéfices qu'elle engendre encore cette année. Nous ne sommes donc pas dans une logique de moins-value au niveau de l'outil NLMK, mais nous sommes bien dans une logique de chantage à l'emploi. Il y a donc là une urgence. Vous allez rencontrer les syndicats cet après-midi. Je suppose que c'est aussi et particulièrement sur ce dossier qu'il faut montrer les dents, car nous sommes en train de

nous faire là aussi, rouler dans la farine.

À Liège, l'extinction de la phase liquide a été programmée en octobre 2011. La pérennisation du froid, de l'aval sidérurgique est donc une nécessité et demande des investissements conséquents. Or, dans le cadre des négociations du plan social, la direction d'ArcelorMittal passe d'ultimatum en ultimatum. Dans le dernier en date, elle menace de licencier 400 travailleurs, dès ce lundi 26 novembre.

La situation est à ce point grave que M. le Ministre des Affaires économiques a dû écourter – je vous l'ai rappelé - une mission économique en Australie et rentrer prématurément à Liège pour tenter de sauver ce qui ressemble de moins en moins à un dialogue social et de plus en plus à une succession d'ultimata patronaux.

En France, où Paris a pour sa part obtenu de Mittal un délai de deux mois pour trouver un éventuel repreneur des outils qui vont être fermés à Florange, il semblerait que le gouvernement aurait reçu deux offres de reprise sur un périmètre plus large que Mittal refuse de céder. D'une certaine façon, la position d'ArcelorMittal n'est pas différente en Wallonie, puisqu'il ne veut rien d'autre que démanteler l'outil, précipitant ainsi des milliers de personnes dans la détresse.

M. Montebourg a pris la mesure de la situation et dénonce « les mensonges de Mittal depuis 2006 » qu'il qualifie d'accablants ; ce qui a failli lui coûter sa place, notamment vis-à-vis de la nationalisation, ajoutant que M. Mittal n'a jamais tenu ses engagements. Le constat évidemment est largement identique chez nous.

Plus que jamais s'impose la nécessité pour les pouvoirs publics de s'impliquer dans le dossier jusqu'à travailler avec la volonté de mettre en oeuvre sur une rationalisation transitoire, comme le fait - en tout cas essaie de le faire - le Gouvernement français où les socialistes sont aussi au pouvoir.

Je note simplement que du niveau local en passant par les régions du Gouvernement français jusqu'au Premier Ministre, il y a eu une mobilisation importante à laquelle on aurait pu se joindre, pas en bout de parcours. J'ai vu M. Di Rupo aller rencontrer M. Hollande, mais je n'ai pas entendu une déclaration forte, en disant : France et Belgique menacent ArcelorMittal de nationaliser les outils. C'eût été, à mon avis, la seule stratégie à avoir.

Selon les cas et le degré de volonté du privé de s'impliquer réellement comme cela est peut-être le cas à La Louvière, la prise de participation publique peut être complète ou partielle.

Si les pouvoirs publics ne s'investissent pas pleinement aujourd'hui, y compris sur le plan financier, il n'y a pas que la phase à chaud qui sera perdue à Liège, mais l'ensemble de l'aval, avec toutes les potentialités que nous offrent l'acier vert et les compétences de nos centres de recherche. À La Louvière, il n'en ira pas autrement.

Depuis sa rencontre à Luxembourg avec ses collègues français et luxembourgeois et le récent débat sur la politique industrielle wallonne qui ne nous a rien appris ou si peu, Monsieur le Ministre, je pense qu'aujourd'hui il n'est pas trop tard. Il n'est vraiment pas trop tard pour montrer les crocs et pour ne pas laisser faire comme l'entend Mittal. Tout ce qu'il a décidé de supprimer ou en tous cas de retirer aux travailleurs.

Il y a un certain nombre d'accords qui sont en voie de - je sais lire comme tout le monde - finalisation. Probablement, que vous allez jouer un rôle de médiateur dans ce cadre-là et je ne peux que vous en féliciter, mais j'ai quand même le sentiment, au total, d'un grand fiasco et d'une perte quasi définitive de la production d'acier en Wallonie à très, très, très court terme.

Je vous encourage donc pour cette après-midi.

M. le Président. - La parole est à Monsieur Noiret pour poser sa question.

M. Noiret (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, quand j'ai écrit la version écrite de la question, j'indiquais : « À l'heure d'écrire ces lignes, le blocage est complet ». On se rendait bien compte qu'effectivement, la situation allait évoluer, mais dans quel sens, on ne pouvait pas le savoir. Non seulement elle évolue, mais elle évolue dans des sens divers. Elle évolue très vite, avec des accélérations et des ralentissements, des blocages. Je crois qu'il est important en tout cas de distinguer deux dimensions à ce dossier pour ce qui concerne en tout cas la sidérurgie liégeoise. C'est à la fois la dimension du plan social avec des situations extrêmement différentes selon le monde ouvrier ou le monde employé, en termes de perte d'emplois.

Au-delà de la perte d'emploi quelle est la situation pour les personnes, pour les individus? Prépensions, peut-être un peu plus pour certains. Perte totale et nette d'emploi pour d'autres. On est vraiment face, à cet égard du plan social, à une situation qui effectivement est arrivée, à un moment donné, à un paroxysme de drames qui étaient effectivement interpellants.

J'ai cru comprendre - vous nous le confirmerez peut-être - que sur cette dimension, en tout cas, un certain nombre de choses ont évolué. On a pu observer aussi des difficultés liées à un certain nombre d'énervements dans le monde des travailleurs et on peut le comprendre, certainement pas leur jeter la pierre quand les devenirs des personnes, des individus, des familles derrière eux, évidemment d'une région, sont à ce point mis en danger. On peut comprendre effectivement qu'il y ait, à un moment donné, des énervements. Je crois que, sans justifier quelque acte que ce soit, il y a évidemment, en

termes de destin personnel, des situations qui sont difficiles. On a déjà dit, tous autant que nous sommes ici autour de la table, combien nous étions préoccupés par cette situation.

Au-delà du plan social, où vous saurez sans doute nous donner quelques éléments de mise au point, il y a - et c'est d'autant plus important que c'est cela qui représente évidemment l'avenir, le potentiel d'activités et donc d'emplois derrière - la question : quid du projet industriel ?

On a pu entendre que, en tout cas, la direction du groupe souhaitait distinguer les deux dimensions, que certains parmi les travailleurs pensaient au contraire qu'il fallait pouvoir globaliser la discussion, disant : « Mais si nous avons au moins des perspectives d'espoir pour quelques-uns d'entre nous, cela sera peut-être plus facile aussi d'avaler des pilules désagréables ». Sur le plan du projet industriel, j'ai cru comprendre que cette réunion tripartite aujourd'hui - vous nous le confirmerez peut-être - allait commencer à aborder cette dimension. C'est là évidemment que réside un certain nombre d'espoirs pour sauver non seulement ce qui peut l'être, mais pour redévelopper une filière sidérurgique avec un potentiel dont nous sommes tous d'accord pour dire qu'il est important, à partir entre autres de la recherche et pour tout ce qu'on appelle *finishing*, mais qui n'est pas que du *finishing*, qui est vraiment le développement de produits nouveaux et importants en termes de valeur. Parce que ce qui reste important en économie c'est de pouvoir effectivement développer de la valeur et à travers cette valeur, la création d'emplois et la création de tout un écosystème, enfin le développement parce qu'il existe au départ tout un écosystème industriel.

Quelques éléments pour être un peu plus précis dans les questions, c'est vous qui l'aviez indiqué, il y a évidemment la volonté de la région et là on ne peut que vous soutenir pour dire que toutes les usines du froid aujourd'hui sont des usines prioritaires, stratégiques., et pas seulement quelques-unes comme le proposait le groupe. Est-ce que l'on a pu avancer sur cet aspect?

Quelles sont les pistes envisagées en terme de développement de nouvelles activités et d'investissement possible ? Quelle est évidemment la part que vont devoir mettre la Wallonie, la région, les pouvoirs publics dans ce redéploiement ? Je parle bien de redéploiement et pas seulement de sauvegarde de cet outil.

Je crois qu'il est peut-être aussi important de faire la distinction - et d'y être attentif - entre les temporalités qui sont différentes entre le dossier de Florange, mais sans doute aussi d'autres dossiers sur le territoire français et le dossier liégeois. On n'est pas dans les mêmes moments de la décision et du processus, que ce soit sur l'un ou l'autre dossier. C'est évidemment - je crois qu'il n'y a pas de doute à avoir là-dessus - une stratégie parfaitement maitrisée de la part du groupe Mittal, mais je crois aussi que nous ne devrons pas commettre l'erreur de croire que les temporalités ne sont pas les mêmes. Ce serait prendre le risque de mettre en danger l'avenir de nos sidérurgies et je pense qu'aucun d'entre nous ne le souhaite.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, l'ensemble des questions a été posé. On revient effectivement quelques mois en arrière où on s'est dit: « nationalisation ou pas, partage ou pas »; et les réponses qui semblaient être données disaient: « la région n'a pas les moyens d'envisager cette solution ». Néanmoins, la question se repose chaque fois de façon récurrente: est-ce que l'on a épuisé toutes les voies de recours, ou tous les moyens de coercition, de pression vis-à-vis de Mittal? Et c'est en quelque sorte l'actualité française et les développements des semaines précédentes qui font resurgir ces questions.

D'une part, c'est vrai, il y a ce délai de deux mois pour retrouver un repreneur, mais c'était peut-être une situation aussi « piégeuse » qui était donnée. D'autre part, la mobilisation qui a eu l'air plus large, en tout cas, plus renforcée en France. On a vu le Président de la République à la manœuvre, le Premier-Ministre et le Ministre du redressement productif brandir des menaces. Et c'est vrai pour toute une série d'élus locaux.

Cela donne un peu l'impression que la stratégie française a été plus forte en termes de personnalités mobilisées qui ont un impact. Ici, on va vu certes M. Di Rupo arriver dans le dossier plus tardivement. On l'a vu rencontrer M. Hollande, mais cela n'a, semble-t-il, pas débouché sur une action commune et concertée.

D'autre part, si on note la mobilisation française de l'ensemble des élus locaux, cela ne veut pas dire qu'à Liège on ne se mobilise pas, mais on n'a pas l'impression, malgré tous les appels du pied que l'on a donnés les uns et les autres, que là, modestement, on peut agir de façon collective et concertée pour sauver ce qui peut l'être dans notre sidérurgie. On a le sentiment évidemment que l'on n'est pas utile dans le dossier et que le débat et l'action sont en quelque sorte confisqués.

Ce qui frappe aussi dans ce dossier, c'est l'absence de stratégie européenne, parce que si effectivement M. Hollande et Di Rupo se sont vus, et bien ils sont repartis un peu chacun de leur côté dans le dossier. Je persiste à penser qu'il y a un poids politique qui peut intervenir au niveau européen.

Au-delà de l'état de la question, parce que j'étais prête dans le débat à ce que, Monsieur le Ministre, vous nous fassiez l'état de la question, ce qui nous aurait permis de rebondir, le plan social, si vous pouvez nous en donner le contenu, est-ce que l'accord est ficelé ? Est-

ce que l'accord va de l'avant ?

Et puis, évidemment, le plan industriel, à cet égard, quand je dis « se borne-t-on », se concentre-t-on uniquement sur l'avenir du froid et abandonne-t-on l'avenir du chaud ou y renonce-t-on, plus exactement ?

L'avenir du froid, c'étaient les douze outils stratégiques. Où en est-on à ce sujet ?

La tripartite devait se mettre en place, mais les syndicats semblaient coupler le plan industriel et le plan social, ce qui ralentissait évidemment le plan social. On peut évidemment comprendre leur volonté et leur stratégie à cet égard. Est-ce que ce n'est pas évidemment porteur d'une impasse à un moment donné ou à un autre ?

Je vous remercie de nous faire état de la question parce que, encore une fois, je le redis, je pense que l'on a besoin des uns et des autres dans ce dossier et d'avoir une mobilisation qui est collective.

Monsieur le Ministre, je sais que c'est un dossier épouvantablement difficile. Je ne doute pas que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir de faire, que vous soyez parfois un peu coincé, pris entre le marteau et l'enclume, maintenant entre le marteau et la faucille, mais la main est toujours tendue pour une réaction collective là où on peut le faire. Je suis persuadée que cette mobilisation générale en France a pu effectivement porter, même si c'est modestement, ses fruits puisque pour le moment on sent que tout est orienté en France vers une mise sous cocon.

M. le Président. - À chacun son FDF.

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, Mme Defraigne était très branchée effectivement sur l'extrême gauche aujourd'hui, les CCC, le PTB ....

Mme Defraigne (MR). - J'ai eu une longue peine hier. Je les ai vus à l'œuvre.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Il n'y a pas qu'avec M. Dubeau du reste. Je vais aller voir le chef de groupe PS au conseil communal pour lui faire part de mon cahier de revendications pour le règlement d'ordre intérieur.

M. Disabato (Ecolo). - Ceci étant dit, je voulais aborder avec vous la question spécifique, comme M. le Président le disait, de Duferco-NLMK à La Louvière qui est dans une situation de blocage total depuis un certain temps. Là, les tensions s'accélèrent, avec des déclarations de la FGTB, du SETCA, qui évoquent le fait que NLMK aurait un plan B et que l'objectif serait de fermer, à terme, les différents outils sur le site.

Ce qui a mis le feu aux poudres, c'est la fameuse perte de la prime de 600 euros, en tout cas le report de la prime de 600 euros qui a causé un certain émoi et un certain énervement et qui a amené les travailleurs à bloquer notamment une partie de route à La Louvière, situation extrêmement sensible. Les syndicats réclament des comptes sur les – là, c'est la somme qui était évoquée – 285 millions qui auraient été apportés par la région depuis deux ans.

J'aurais voulu d'abord vous entendre sur l'exactitude de ces chiffres. Est-ce que ces chiffres sont corrects ? Est-ce qu'ils ne sont pas corrects ? Est-ce que vous savez me dire quels sont alors les chiffres corrects ?

Par ailleurs, NLMK vient maintenant d'annoncer qu'il refusait d'assumer les pertes qui sont quand même relativement conséquentes - parce que l'on parle de 100 millions de pertes par an sur l'année, en tout cas 2013, ce qui est annoncé, et que ce n'est certainement pas de bon augure pour la suite.

Moi, j'aurais voulu savoir si vous aviez des informations supplémentaires sur le dossier et si vous aviez répondu positivement à la demande des syndicats qui était d'organiser une rencontre et éventuellement - et je sais bien que l'on ne va pas ici dévoiler toutes les cartes du jeu - pouvez-vous déjà nous en dire un petit mot ? Avez-vous prévu cette rencontre-là? Quelles pistes de solution pourraient-elles être apportées puisque, comme vous le savez, en termes d'emploi, c'est aussi extrêmement important pour le bassin du centre et de la région du centre ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Madame, Messieurs les députés, je partage votre sentiment d'inquiétude sur ces dossiers.

L'Europe, je le dis depuis longtemps, est tombée sur la tête en ne soutenant pas son industrie. Je pense que - et j'aurai encore des réunions ces dimanche et lundi au niveau européen sur cette question - cela ne donnera pas de réponse immédiate aux problèmes qui sont les nôtres.

En quoi sommes-nous tombés sur la tête ? Parce que nous nous contentons de faire des restrictions budgétaires plutôt que d'avoir une politique de consommation et la diminution de consommation apparente, que ce soit dans l'acier, l'automobile ou la construction, est l'illustration de ce que je dis.

J'ai effectivement anticipé mon retour d'Australie parce que j'ai constaté qu'il y avait eu une négociation, que cette négociation avait abouti à un document, que ce document avait été rejeté par les travailleurs, qu'il y avait eu – je parle ici d'ArcelorMittal – une rencontre avec la direction européenne, qu'il y avait de nouveau une consultation des travailleurs, que cela avait

engendré un rejet à nouveau, même si, dans des conditions moins claires, mais en tout cas globalement, les travailleurs l'avaient rejeté et que, constatant l'absence d'accord, l'entreprise s'apprêtait à procéder non pas à des prépensions, mais à des licenciements.

Depuis que je suis revenu - je ne dis pas que c'est grâce à moi, ce serait présomptueux et indélicat par rapport aux parties -, je pense que l'on a pu retendre des fils au niveau de la concertation. Il y a eu enfin un retour autour de la table avec, en fin de journée, un accord, un préaccord, dirons-nous, parce que ce sont les délégués régionaux qui ont négocié. Ils ont été voir les délégués de l'entreprise et il y a aujourd'hui un préaccord social.

À la suite de cela - je ne vous donnerai pas tous les éléments de contexte dans la mesure où cela pourrait avoir une influence sur la suite -, j'ai fait en sorte qu'il y ait aujourd'hui après-midi une tripartite qui abordera les questions sociales, les questions industrielles et enfin l'ensemble du dossier. Je ne peux aujourd'hui, et a fortiori maintenant, vous donner le résultat de cette tripartite.

Néanmoins, il y a un élément encourageant, c'est le fait que tout le monde vient - ce n'était pas gagné initialement – et qu'on va pouvoir se parler.

La situation économique est très difficile. Aujourd'hui, les prévisions économiques ne sont pas encourageantes pour 2013. On vient de faire le budget 2013 et on voit bien que les prévisions ne sont pas encourageantes.

Le dossier est difficile sur cette question. Je peux comprendre M. Wesphael - je ne suis pas d'accord avec ce que M. Wesphael dit - mais je pense qu'aujourd'hui, il ne sert à rien d'ouvrir un débat de polémique sur l'analyse. Je me contenterai donc, ce que je voulais dire, ce n'est pas par désintérêt que je ne réponds pas, c'est parce que je pense qu'aujourd'hui, l'essentiel, c'est de consacrer son temps à essayer de trouver un chemin qui n'est pas simple dans ce dossier.

Le deuxième dossier qui a deux parties, c'est le site de La Louvière, c'est évidemment Duferco-NLMK.

Là aussi, il y a un plan de restructuration extrêmement important, mais avec des éléments qui se complexifient au fur et à mesure du temps. Un manque de trésorerie de l'entreprise engendre le report de la prime parce que l'entreprise dit avoir préféré payer les salaires, mais qu'elle avait une difficulté de trésorerie, ce qui a mis le feu au poudre même si je comprends parfaitement, comme partout, l'inquiétude des travailleurs. L'absence de clarté est un poison puissant.

Là aussi, et vous me permettrez de ne pas être beaucoup plus disert, nous essayons de retendre des fils, de refixer des éléments. Au moment où je vous parle, nous avons des contacts séparés avec les deux parties pour voir comment nous pouvons avancer dans ce dossier.

Il va de soi que La Louvière a un avenir intrinsèque, mais pour celui-ci, il faut un opérateur et il faut qu'il le fasse fonctionner. Mon propos – et je pourrais vous donner ce que je pense au plus profond de moi-même – n'aurait aucun intérêt dans la mesure où ce que j'espère, c'est faire en sorte que l'on essaye de trouver la solution, je ne dirais pas la meilleure puisque la meilleure est un plan social qui va quasiment diviser par deux le nombre de travailleurs dans le site - essayons donc d'être modeste par rapport à l'objectif - mais en tout cas de donner un avenir à ces sites et dans une circonstance où il y a aujourd'hui, des *cash drains* importants. On peut de nouveau se dire que c'est injuste, mais la réalité s'impose à nous et ce que je fais le plus modestement possible, c'est d'essayer de remettre tout le monde autour de la table. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et je ne prétends pas que l'on y arrivera, mais je continuerai les efforts pour faire en sorte que l'on puisse également réaliser une tripartite au niveau de NLMK et faire en sorte de donner un avenir à cette entreprise, mais pour cela, il faut malheureusement que je sois relativement discret sur les pistes et les hypothèses.

Même si c'est un dossier important qui mériterait beaucoup d'éléments sur les stratégies des uns et des autres, sur la réalité, sur la capacité de pression, il y a du vrai dans tout cela, mais aujourd'hui me semble-t-il, l'important est d'essayer de faire en sorte de remettre le dossier dans un chemin où on peut donner une solution aux travailleurs de La Louvière par rapport à un plan extrêmement sévère à leur égard.

M. le Président. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Je pense que l'on est bien dans une logique de sauver ce qui peut encore être sauvé, c'est-à-dire une capacité de donner aux gens qui vont être mis à la rue des moyens d'existence, de reconversion, voire de solutions pour retrouver un emploi, ou pire, tomber sur le chômage dans le cas de la dégressivité prévue. J'espère qu'à ce niveau-là, nous arriverons quand même à avoir un accord convenable et je ne nie pas, une fois de plus, les efforts que vous avez entrepris, Monsieur le Ministre, à cet égard.

Pour le reste, je ne peux que considérer que ce que j'ai dit, c'est que les gouvernements belges,le Premier Ministre, sont passés à côté d'une possibilité de faire plier Mittal, ne fût-ce que stratégiquement, politiquement pour que celui-ci soit en position de faiblesse lorsqu'il s'agissait alors de négocier avec le Gouvernement wallon et surtout, avec la Belgique et le Gouvernement fédéral. Cette occasion est-elle loupée ? Je ne le pense pas. Je pense que notre gouvernement et les gouvernements peuvent encore prendre un certain nombre d'initiatives en la matière et je l'indiquerai par le dépôt d'une motion.

M. le Président. - La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - L'absence de clarté est un poison puissant. C'est bien dit et en fait, on tourne toujours autour de cette question et c'est cela qui fait que, finalement, on revient toujours avec ces débats parlementaires. Cela tourne toujours autour de la question centrale : faire plier Mittal.

Y a-t-il toujours ou non moyen de faire plier Mittal ? Oui, non et si oui, comment ? C'est peut-être l'absence de réponse à cette question centrale que nous reposons de semaine en semaine, qui fait la difficulté pour nous, parlementaires de ce dossier.

La demande que j'avais formulée, c'était de dire que même confidentiellement, on peut être mis au courant. On a une obligation de réserve et de confidentialité. On peut s'y engager pour mieux comprendre ce dossier et pour mieux comprendre ce qui fait que l'on n'a peut-être pas été jusqu'au bout du raisonnement et que maintenant, nous sommes dans la position phase B. Comment sauver le froid ? Comment donner un contenu à ce plan social? On verra bien les résultats de cette tripartite qui commence, qui peine à se mettre sur pied.

Retisser les fils est chose très délicate, mais je pense qu'à un moment donné, on aura besoin de toute cette clarté que nous réclamons.

M. le Président. - La parole est à M. Noiret.

M. Noiret (Ecolo). - Je suis très sensible à votre clairvoyance dans l'ordre des questions.

J'aimerais indiquer qu'en effet, on marche sur des œufs. Les moindres déclarations, les moindres attitudes qui remettraient le feu aux poudres sont, à mon sens, absolument à éviter.

Je pense que s'il y a bien un message que nous devons entendre de votre part, c'est celui-là. Je ne peux que vous encourager cet après-midi à renforcer la capacité de dialogue qui pèse sur le dossier ArcelorMittal.

Je pense que NLMK, nous en sommes encore un peu plus éloignés, même si les choses ne sont pas simples et on voit bien combien le désespoir est présent.

Nous qui vivons dans le bassin sidérurgique, nous rencontrons quotidiennement des personnes qui nous font part de leur désespoir, du fait qu'ils n'y croient plus ou, au contraire, de l'espoir parfois surdimensionné car effectivement, il faut se le redire, l'emploi est l'élément le plus incluant de nos concitoyens dans notre société et on voit bien les difficultés.

Je pense donc que nous devons faire extrêmement attention et on peut espérer qu'effectivement, aujourd'hui, démarrent enfin des négociations sur un projet industriel qui soit durable, à long terme et qui inclue l'ensemble des usines présentes aujourd'hui et qui leur donnent un réel avenir. Je pense que c'est vraiment ce que nous devons souhaiter dans un premier temps. Si nous pouvons redévelopper de nouveaux outils par la suite, il sera encore temps de le faire, mais il faut aujourd'hui, construire l'avenir.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse même si elle est faite de beaucoup de discrétion, ce que je peux totalement comprendre. Par ailleurs, je comprends aussi votre prudence de faire des doubles réunions bipartites avant la tripartite pour essayer de renouer les fils.

Il me semble qu'il est extrêmement important - et on pourra revenir plus tard sur les stratégies des uns et des autres, sur les effets de levier, sur les forces de frappe des uns et des autres considérant que selon moi, il y a maintenant le feu - d'éteindre l'incendie. C'est la première des choses à faire et je suis satisfait que ce soit à cela que vous travaillez.

Je pense que Mme Defraigne a raison quand elle dit que l'absence de clarté, c'est vraiment le nœud des choses car ce que les syndicats demandent en fait, c'est la clarté. Ils sont prêts, je pense, à faire des efforts.

Ils ont compris que la situation économique était catastrophique et qu'il était nécessaire de faire des efforts, mais pour faire des efforts il faut savoir quel est l'objectif, quel est l'horizon. Et là pour l'instant, malheureusement, on ne le sait pas.

Je sais que c'est difficile dans des grands groupes internationaux comme ceux-là, puisqu'il y a l'aspect européen et puis l'aspect plutôt russe qui est beaucoup plus difficile à sentir, à pouvoir jauger. Mais en tout cas, il me semble important d'abord de remettre les gens autour de la table et de voir quelle solution on peut trouver pour ne pas empêcher qu'un maximum de choses soient sauvées dans l'outil. Ce serait une catastrophe énorme pour la région du centre que de perdre un outil aussi intensif, notamment en termes de main d'oeuvre. Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous signale le dépôt d'une motion de notre collègue M. Wesphael qui demande au gouvernement de prendre toutes les mesures coercitives à l'égard du Groupe ArcelorMittal, à l'instar du gouvernement français et en lien avec lui et les responsables syndicaux des deux pays. Je signale également le dépôt d'une motion pure et simple.

M. Wesphael (Indépendant). - Qui avait d'ailleurs déjà été rédigée avant que je ne dépose ma motion. C'est assez original, comme d'habitude. C'est assez remarquable. Je l'ai vu au moment où j'ai déposé ma motion, vous aviez déjà rédigé votre motion pure et simple pour écarter la mienne. Ça, c'est un petit bijou de démocratie ! C'est vraiment superbe ! Merci pour les

ouvriers.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Hazée. - J'étais en Commission des affaires intérieures sur le budget. Moi je suis à la disposition de la commission.

(Réaction de plusieurs membres)

Je peux vous proposer de retirer la question de l'e-commerce qui n'est pas d'une urgence absolue et revenir dans quinze jours.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

M. le Président. - Il y a beaucoup de personnes inscrites qui ne sont pas présentes. Je vous propose, comme je suis un grand démocrate, de continuer.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Si M. Hazée est d'accord de la reporter à la quinzaine, je suis d'accord et je veux même bien lui donner ma réponse. C'est comme il veut.

M. Hazée (Ecolo). - Je comprends qu'il y a une actualité sidérurgique qui prime bien évidemment. La commission était aussi agendée après la séance plénière. Je ne sais pas, je suis à votre disposition. Je pense, effectivement, que la question sur Alcatel et Saint-Gobain sont des questions pour cette semaine. Je peux les poser maintenant, je peux les poser demain après la plénière. Je m'adapte selon l'actualité sidérurgique qui prime bien sûr.

M. le Président. - Vu l'actualité, je propose qu'on passe à votre question, et ce afin d'éviter un report. Vous savez comment ça va après les plénières.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE PLAN DE LICENCIEMENT MASSIF AU SEIN DE L'ENTREPRISE ALCATEL-LUCENT À NAMUR »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le plan de licenciement massif au sein de l'entreprise Alcatel-Lucent à Namur ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce 26 novembre, les travailleurs d'Alcatel–Lucent ont été informés, à l'occasion d'un conseil d'entreprise extraordinaire, de la restructuration des activités du groupe en Belgique et de la suppression de 60 à 76 emplois sur le site de Namur, soit plus de la moitié des emplois du site. D'autres suppressions d'emplois sont également prévues à Anvers.

Cela fait plusieurs mois que des menaces planaient sur l'emploi au sein de cette entreprise. Fin janvier 2012, le groupe avait informé le comité d'entreprise européen de la suppression de 1 650 à 1 800 postes en Europe en 2012. À ce moment, aucune visibilité n'était encore possible en ce qui concernait le site d'Alcatel en Wallonie.

Fin juillet 2012, le groupe annonçait même la suppression de 5 000 emplois. La direction ne donnait pas plus de détails sur l'impact social de ces coupes, tandis que les syndicats s'attendaient à ce qu'une large part de ces suppressions à l'échelle du monde soit subie en Europe.

Pour ce qui concerne Namur, la suppression d'un service tout entier – le service paiement – a été évoqué au départ. La suppression d'un autre service – optisme – s'y est finalement ajouté avec 20 personnes supplémentaires sur le carreau.

C'est donc la stupéfaction – on le comprend – au sein des travailleurs, d'autant qu'au-delà de ce plan de restructuration très douloureux, les syndicats craignent une évolution plus difficile encore avec la perspective d'une fermeture du site namurois lui-même, alors que le bail relatif au bâtiment prend fin début 2014 et qu'il est largement surdimensionné par rapport aux emplois qui sont encore présents aujourd'hui. Des questions se posent donc simplement sur les intentions mêmes de la direction par rapport à ce site de Namur.

Alcatel-Lucent va donc entamer les procédures prévues par la Loi Renault. Il va de soi que la négociation appartient prioritairement aux interlocuteurs sociaux. Je souhaite néanmoins faire le point avec vous sur le suivi de ce dossier, pour la part d'initiative et de soutien – et nous savons qu'elle est limitée – que peut apporter la Wallonie.

Les syndicats de l'entreprise, si je suis bien informé, ont d'ailleurs demandé à vous rencontrer très prochainement, notamment quant à l'avenir de la quarantaine de travailleurs qui resteront à Namur en l'état. Ils ont évoqué également des subsides qui ont été octroyés, il y a quelques années, par la Région wallonne à Alcatel.

Dès lors, Monsieur le Ministre, depuis l'annonce de ces suppressions d'emplois, la région a-t-elle été en contact avec l'entreprise quant à ces suppressions et quant aux perspectives d'avenir pour les emplois qui subsistent à Namur ? Par ailleurs, avez-vous été sollicité par les représentants des travailleurs, non seulement pour vous rencontrer – je pense que oui –, mais plus largement pour mettre en oeuvre les dispositifs régionaux d'aide au reclassement ?

Enfin, si des subsides ont été octroyés à l'entreprise, cela donne-t-il un levier - vu le temps qui s'est écoulé depuis le moment où ces subsides auraient été octroyés - à la région pour garantir les emplois existants ? Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt pour sa réponse.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, malheureusement, au sein du Groupe Alcatel, les diminutions d'emplois sont devenues un effet répétitif puisque, depuis la fusion avec Lucent en 2006, les plans de restructuration au niveau mondial et local se sont succédé année après année.

Spécialisé dans la fourniture des services voix, données et vidéo, le groupe franco-américain employait, il y a quelques années encore, plus de 77 000 personnes dans le monde, dont 1 853 en Belgique et près de 150 à Namur. Alcatel Namur a été le pionnier de l'internet à haut débit et de l'ADSL.

Dès 2008, le site de Namur fut touché par les restructurations. En 2010, une partie de l'emploi namurois, composé d'environ 150 salariés et d'autant de collaborateurs indépendants, a été repris par l'Indo-américain Aricent. En effet, Alcatel lui ayant cédé une partie de ses actifs de recherche, notamment sécurisation internet et informatique, Aricent a repris une trentaine d'employés d'Alcatel, ce qui a permis d'amortir la diminution d'emploi du site de Namur.

S'agissant d'une grande entreprise située hors zone de développement, Alcatel n'a jamais bénéficié d'aides à l'expansion économique. Toutefois, quelques « petits » programmes d'aides à la recherche lui ont été concédés. À cet égard, je vous invite à voir avec mon collègue en charge de cette matière au sein du gouvernement.

Alcatel souffre énormément du repli du secteur Telecom, de produits dépassés et également des concurrents chinois et indiens qui ont envahi ce secteur, qui était encore une niche dans le courant des années 90.

D'après les informations annoncées lors d'un conseil d'entreprise européen à Paris, l'entreprise prévoit de supprimer 290 emplois en Belgique. Dans le monde, il y aurait 5 490 suppressions d'emplois, dont 3 300 en Europe. Le groupe cherche, en effet, à réduire ses coûts de 1,25 milliard d'euros pour fin 2013.

Il y a quelques jours, l'agence Bloomberg affirmait que l'entreprise était en négociation avec la banque américaine Goldman Sachs pour obtenir un prêt, en gageant certains de ses actifs, afin de redresser une trésorerie ébranlée par des pertes à répétition. Le groupe aurait essuyé un déficit de 146 millions d'euros de juillet à septembre, alors qu'il avait été bénéficiaire de 94 millions un an auparavant.

En Wallonie, d'après les informations disponibles, il semblerait que 60 à 76 personnes soient concernées par la réorganisation de l'entreprise, soit près de 50 % des travailleurs.

Je suis, pour ce qui me concerne, en contact régulier avec la direction d'Alcatel et suis évidemment disposé à examiner toute intervention de la région qui permettrait d'améliorer la situation de l'entreprise.

Nous verrons la suite qui sera réservée par l'entreprise à ces propositions.

Nous avons évidemment des contacts avec les organisations représentatives des travailleurs. Une réunion doit être organisée très prochainement. Il me paraît effectivement aussi important d'avoir l'écho des travailleurs pour savoir comment nous pourrions agir de manière la plus adéquate.

En ce qui concerne les cellules de reconversion, il s'agit là d'une compétence exclusive du Ministre de l'Emploi, mon collègue M. Antoine. Il est évident qu'avec lui, nous regarderons, le moment venu, comment nous pouvons faire pour aider les travailleurs qui seront amenés à quitter l'entreprise.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Vous avez rappelé le développement antérieur, avec le cycle de dégradation de l'entreprise sur son site de Namur. Vous avez dit aussi que nous sommes dans un secteur d'avenir.

En conclusion, je fais pleinement confiance à votre action pour le suivi du dossier dans le court terme.

En même temps, je pense que ce dossier doit nous interpeller quant au fait que nous avons maintenant des restructurations qui touchent ici un secteur qui n'est pas appelé à disparaître dans les années qui viennent où que ce soit dans le monde. Cela doit donc appeler, de la part de la Wallonie, une action déterminée dans le moyen terme.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'ARRÊT DU FOUR DE SAINT-GOBAIN À AUVELAIS ET LES PERSPECTIVES POUR L'INDUSTRIE DU VERRE EN BASSE SAMBRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'arrêt du four de Saint-Gobain à Auvelais et les perspectives pour l'industrie du verre en Basse Sambre ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, les travailleurs de Saint-Gobain ont appris également avec consternation, c'était trois jours plus tôt, le 22 novembre 2012, l'arrêt du dernier four de Saint-Gobain Glass à Auvelais à partir de février 2013. Cette annonce, faite par la direction au conseil d'entreprise extraordinaire, met en péril 150 emplois, qui sont donc à ce stade mis en chômage économique.

Officiellement, ce four est arrêté pour un an, compte tenu du volume des commandes en chute depuis le début de l'année et des surcapacités dans le secteur. La situation, dit-on, devrait donc être évaluée d'ici un an pour envisager l'avenir au-delà de cette échéance.

Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises ensemble l'actualité de l'industrie verrière en Commission de l'économie.

Après la fermeture du premier four de Saint-Gobain en 2009 et la suppression de 241 emplois, après les restructurations intervenues il y a quelques mois à AGC et à Techniver, c'est un nouveau coup très dur pour l'emploi industriel en Wallonie, et plus particulièrement pour la Basse-Sambre, d'autant que des menaces pèsent également sur les autres activités de production de Saint-Gobain à Auvelais. On a déjà eu l'occasion d'en faire écho précédemment en lien avec la restructuration de Ford Genk.

Au-delà, la procédure retenue d'un chômage économique pendant un an pose naturellement question. Elle permet évidemment d'entretenir l'espoir d'une reprise ultérieure des activités, ce n'est pas peu de choses. En même temps, elle laisse relativement perplexe, en particulier au niveau des représentants des travailleurs, qui s'interrogent sur la réalité exacte d'une reprise possible de l'activité. Un arrêt à froid, comme celui qui vient d'être décidé pour Auvelais, est en effet un mauvais signe, vu les travaux qu'il induit en vue d'une reprise des activités, le cas échéant. Il faut aussi prendre en considération, dans notre analyse, et alors qu'on nous parle de surcapacité à l'échelle de l'Europe, le fait qu'en même temps que cette restructuration à Auvelais, Saint-Gobain vient de relancer son four allemand à Porz.

Il ne faudrait évidemment pas que cette décision d'arrêt s'apparente, en réalité, à une opération de limitation des coûts d'une fermeture qui aurait déjà été décidée, ce qui du reste témoignerait d'un cynisme tout à fait abominable.

Monsieur le Ministre, la négociation appartient aujourd'hui, je l'ai déjà dit, aux interlocuteurs sociaux et en même temps, c'est évidemment un dossier que nous devons évoquer ici.

Avez-vous pu entreprendre des contacts avec la direction du groupe pour, prioritairement, voir où va réellement cette entreprise et mesurer quelles sont les véritables perspectives pour le site d'Auvelais ? Que penser de cet arrêt pour un an et d'une éventuelle reprise ? Que penser de la relance simultanée d'un four en Allemagne ? Ces éventuels contacts avec l'entreprise pourraient aussi être l'occasion, évidemment, de réfléchir aux mesures permettant de réduire au maximum les impacts de cette restructuration sur l'emploi des travailleurs.

Des démarches sont-elles envisageables, le cas échéant en concertation avec les autorités fédérales, pour analyser la procédure de chômage économique qui a été retenue et veiller à ce qu'elle ne puisse pas être détournée de sa finalité ? Les conditions d'une éventuelle reprise des activités ne doivent-elles pas être prises en compte dès à présent dans les négociations sociales, pour ne pas, le cas échéant, tenir en attente des travailleurs dont l'emploi ne subsisterait pas si le four était relancé ? C'est une vraie question qui habite les organisations syndicales en se disant qu'il y a sans doute l'espoir d'une relance du four, une possibilité de travailler avec un nombre d'emplois plus restreint, dès lors envoyer l'ensemble du personnel en chômage économique apparaît là aussi une question importante qui est relayée par les organisations. Avez-vous envisagé d'autres initiatives utiles pour l'avenir de cette entreprise et de ces travailleurs ?

De même, avez-vous été sollicité par les représentants des travailleurs en matière de reclassement, même si j'entends que c'est évidemment une compétence du Ministre de l'Emploi, d'où ma question conjointe ?

À côté de cela, je souhaitais revenir brièvement sur la réflexion structurée et prospective que vous avez opportunément initiée sur l'avenir du verre. Nous avons déjà évoqué, à plusieurs reprises aussi, cette démarche essentielle dans notre commission. Nous avons notamment fait état du dossier en date du 6 novembre dernier.

L'actualité de ces derniers jours renforce

évidemment, s'il le fallait, l'importance de cette initiative et augmente naturellement la pression pour la voir aboutir prochainement.

Je ne serai donc pas long à cet égard, mais souhaitais vous demander simplement si la réflexion avait continué à progresser depuis notre dernier échange et si un calendrier de conclusion des travaux est à présent envisageable, afin de pouvoir ensuite mettre en œuvre dès que possible les orientations qui en découleront.

Nous en étions, il y a un mois, à l'étape d'une série d'interview avec les acteurs du secteur.

Je voulais simplement vous demander où on en était aujourd'hui et quand vous pensiez pouvoir conclure en la matière au vu de l'importance de l'industrie du verre. Nous partageons le point de vue qu'elle est historiquement implantée en Wallonie depuis longtemps, mais qu'elle a aussi un avenir à condition de choisir les créneaux sur lesquels nous nous positionnons et dans lesquels nous pouvons orienter le Plan Marshall 2. vert et les aides publiques wallonnes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - La crise économique est extrêmement violente. Cette crise a un impact sur la vie de nos entreprises. Il est vrai que certains secteurs sont moins touchés que d'autres, mais d'une manière générale, le secteur industriel où la croissance internationale est croissante, connaissent des difficultés significatives.

Le secteur du verre est un de ces secteurs les plus marquants et par voie de conséquence, la région de la Basse Sambre, qui est d'ailleurs le berceau du verre en Europe, est fortement touchée.

Depuis quelques jours, les nouvelles mesures de chômage économique qui vont être prises sur le site de Saint-Gobain à Auvelais entraînent aussi une inquiétude vive au sein des travailleurs, sur l'avenir même du site.

La conjoncture mondiale est mauvaise, les transports de production des investissements plus importants et finalement, on se retrouve aujourd'hui avec un excédent de capacité important dans tout le secteur du verre.

Chez Saint-Gobain à Auvelais, la capacité du *float* a donc été revu à la baisse afin de mieux coller à la demande alors que, dans le même temps, la hausse des productions dans les pays émergents peut être estimée à 7,3 millions de tonnes.

Il y a quelques mois, des annonces visant la mise en place de chômage économique avaient déjà été faites par la direction de Saint-Gobain, mais ces mesures n'avaient pas été mises en œuvre grâce à un rétablissement des commandes.

Nous devons aujourd'hui évaluer, me semble-t-il, tous ensemble un certain nombre de caractéristiques sur la situation en Wallonie :

- l'utilisation d'énergie de manière intensive ;
- la globalisation et la réglementation européenne stricte en matière d'environnement ;
- des coûts fixes très importants qui nécessitent des volumes de production considérables ;
- le verre plat plus spécifiquement alimente la construction et l'industrie automobile qui souffrent tous les deux de manière extrêmement importante.

Permettez-moi de souligner ce qui vient d'arriver avec Ford Genk. Le secteur automobile est passé, sauf erreur de ma part, de 16 millions de voitures produites à moins de 12 millions en 2012.

Un des défis, qui est de taille pour moi, est la hausse des prix de l'énergie. Nous savons que le secteur est intensif en énergie et que l'énergie représente aujourd'hui un montant de plus de 50 % des coûts de production. Le coût de l'énergie impacte fortement la rentabilité. Nous avons, en plus, un coût d'énergie qui s'est détérioré avec le temps, ce qui accroît donc la pression sur les coûts.

Il est primordial que nous ayons une réflexion sur cette question tous ensemble, Gouvernement fédéral et gouvernements régionaux. Il est aussi tout à fait évident que nous bénéficions dans notre région d'un nombre de *floats* qui est tout à fait extraordinaire par rapport à la masse de population dont nous disposons.

C'est dans ce cadre que mon équipe et moi-même, accompagnés par le bourgmestre de Sambreville, avons commencé une étude sur le secteur du verre qui se déroule en trois phases :

- la première phase, relative aux aspects sectoriels, a été finalisée et une présentation a eu lieu le 6 octobre dernier ;
- la deuxième phase est toujours en cours et se traduit par des interviews de personnes actives dans le secteur. Nous devrions terminer cette deuxième phase avant la fin du mois de décembre ;
- la troisième phase consistera en la mise en place d'un groupe de travail qui, encadré par des consultants, aura pour mission, d'établir une liste de recommandations dont l'objectif est de soutenir le secteur d'activité structurant pour notre région.

Le groupe de travail devrait se réunir pour la première fois, avant la fin de cette année en réunissant toutes les parties, c'est-à-dire les entreprises, la fédération du verre, les organisations représentatives des travailleurs, les acteurs locaux, la SOGEPA, la DGO6, notamment.

Par ailleurs, les organisations représentatives des travailleurs ont souhaité avoir un contact avec moi. Une réunion est d'ailleurs prévue aujourd'hui avec la participation du bourgmestre de Sambreville. Dans ce contexte, il est évidemment important de rencontrer des travailleurs afin de connaître l'ensemble des éléments et de pouvoir faire des propositions à la direction.

Nous avons des contacts avec la direction de manière continue et nous essayons d'envisager comment assurer la pérennité du site, en ce compris de l'outil qui serait arrêté dans le projet.

Il va de soi que si une cellule de reconversion devait être mise en place, nous travaillerions également avec mon collègue, le ministre Antoine pour que cela soit fait et je dirais qu'après la réunion que nous aurons aujourd'hui avec les représentants des travailleurs, je pourrai vous en dire plus sur la manière dont ils envisagent et dont nous pouvons imaginer la suite des événements.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie le ministre pour ses réponses. En considération à la première, c'est évidemment le contexte dans lequel notre pays et l'Europe se trouvent dans le monde et vous avez cité la problématique centrale en l'espèce des prix de l'énergie. Plus globalement, nous appelons à une réflexion à l'échelle européenne sur une logique de droits de douane sociaux et environnementaux parce que la compétitivité de nos entreprises ne peut pas être mise en balance dans un système où l'ensemble de la civilisation serait finalement en régression permanente par rapport à des moins-disants sociaux et environnementaux qui se trouvent à 5 000, 10 000 ou 15 000 kilomètres.

Deuxièmement, nous restons bien entendu avec de vives inquiétudes pour l'avenir au-delà de la période de chômage économique d'un an. Vous n'avez pas souhaité répondre sur ce plan. Il dépend, en partie, du Fédéral. Nous pensons qu'une surveillance de cette procédure doit réellement être opérée. J'espère que vous pourrez relayer le dossier auprès de l'autorité fédérale et nous ne manquerons pas de saisir d'autres collègues pour interpeller à ce niveau, pour éviter que l'argent de la collectivité à l'échelle fédérale soit finalement utilisé pour amoindrir le coût d'un éventuel licenciement à terme qui continue à planer autour de ce four, en laissant gamberger les travailleurs concernés pendant un temps en espérant qu'ils trouvent du boulot ailleurs et en espérant ainsi limiter la facture d'un éventuel licenciement.

Troisièmement, quant à l'étude prospective, je prends note des étapes qui se poursuivent. C'est une très bonne chose et le calendrier également. Lorsqu'il y a des rencontres qui concernent l'entreprise à Auvelais, il est évidemment tout à fait précieux de travailler de pair avec le bourgmestre de Sambreville. Cela reste vrai aussi pour l'étude prospective. Mais dès le moment où on dépasse une entreprise et qu'on regarde alors le bassin de la Basse Sambre pour ce qui concerne l'industrie du verre, il y a au moins une autre commune – Jemeppe-sur-Sambre – qui est impliquée. Je pense donc que pour ce qui concerne l'étude prospective, il est intéressant de l'associer aux travaux dès à présent.

M. le Président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures et 59 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Chantal Bertouille, Présidente
M. Willy Borsus, MR
Mme Christine Defraigne, MR
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
Mme Nelly Mercier, Première auditrice à la Cour des comptes
M. Christian Noiret, Ecolo
M. Bernard Wesphael, Indépendant

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADSL	Asymetric Digital Subscriber Liner
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
A.S.E.	Agence de stimulation économique
A.S.T.	Agence de stimulation technologique
AWEX	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
AWT	Agence wallonne des Télécommunications
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CSC	Confédération des Syndicats Chrétiens de Belgique
CDD	contrat à durée déterminée
DAR	décret relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général (décret d'autorisation régionale)
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
ETA	entreprises de travail adapté
FEDER	Fonds européen de développement régional
FGTB	Fédération Générale du Travail en Belgique
FIWAPAC SA	société anonyme d'intérêt public qui a pour objet le financement de toutes sociétés de crédit, d'assurance ou autre société active dans le secteur financier
GRE	Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège
HEC Montréal	Ecoles des hautes études commerciales de Montréal
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
I.D.E.S.S.	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
SAR	sites à réaménager
Scop	Société coopérative et participative
SETCa	FGTB Employés, Techniciens et Cadres de Belgique
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOCAMUT	SOCIETE DES CAUTIONS MUTUELLES DE WALLONIE S.A.
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
Sowecsom	Société wallonne d'économie sociale marchande
S.R.I.W.	Société régionale d'Investissement de Wallonie
TA	technology assessment
ULG	Université de Liège/Gembloux/Arlon
UWEL	Union Wallonne des Entreprises liégeoises